L'AFFAIRE LAFLEUR-RUEL

LA RIPOSTE DE LAROUCHE: 3 BUTS, 1 PASSE

■ Claude Ruel ne faisait plus confiance à Pierre Larouche, ces derniers temps. Guy Lafleur a forcé son instructeur à utiliser le controversé joueur de centre en faisant une violente sortie contre joueurs et dirigeants du Canadien. Larouche a riposté, à sa façon, hier, en marquant trois buts, en amassant une aide dans la victoire de 7-0 du Canadien face aux North Stars.

page B 1



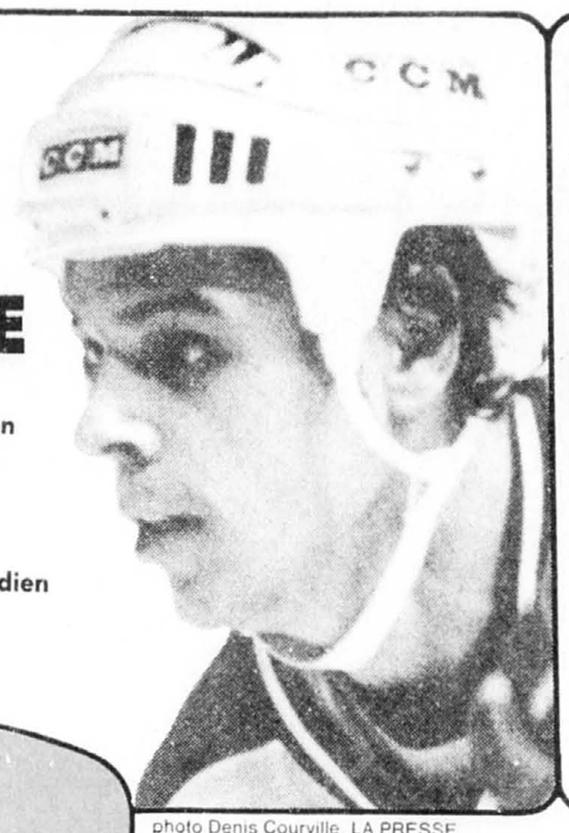
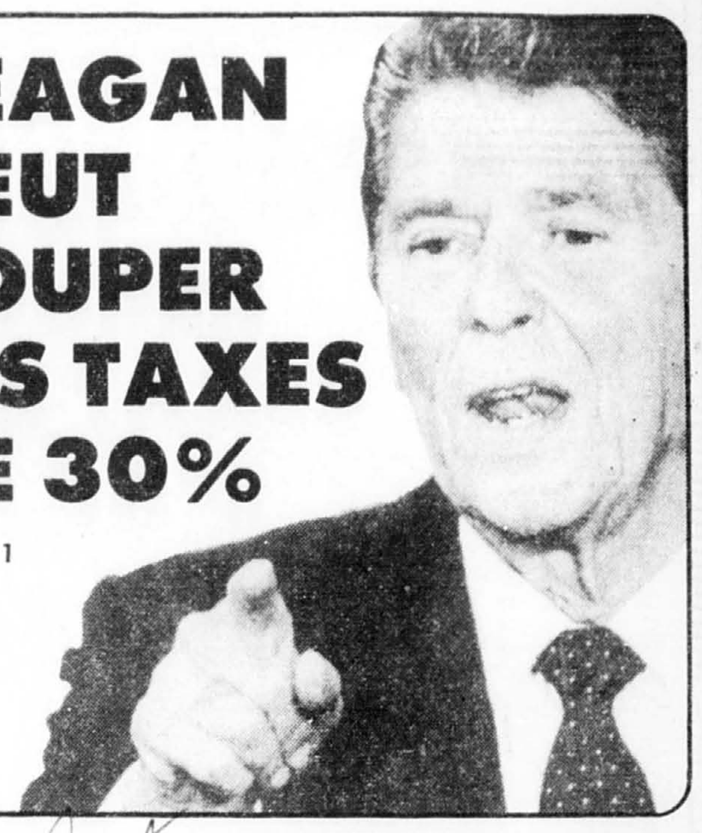


photo Denis Courville, LA PRESSE

REAGAN VEUT COUPER LES TAXES DE 30%

page C 1



LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

25 CENTS MONTRÉAL, VENDREDI 6 FÉVRIER 1981, 97e ANNÉE, no 31, 46 pages, 4 CAHIERS

ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI $1.75
EDITION NATIONALE LUNDI AU SAMEDI $2.00
ABITIBI-TÉMISCAMINQUE LA TUQUE 30¢

Sears
vous en avez pour votre argent...et plus



Photothèque LA PRESSE

UN PEU À CAUSE DU NON DU 20 MAI ET DES YVETTES

LISE PAYETTE ABANDONNE LA POLITIQUE

■ Parce qu'elle ne peut plus, dans sa situation actuelle, poursuivre les deux objectifs qu'elle s'était donnés à son entrée sur la scène politique, en 1976, Lise Payette ne fera pas partie de l'équipe des candidats péquistes aux prochaines élections. Le ministre d'Etat à la Condition féminine et au Développement social a précisé hier que, comme membre du gouvernement péquiste, elle ne se sent plus capable de promouvoir l'idéal d'un Québec souverain, et comme ministre, elle a acquis la conviction qu'elle manque de crédibilité auprès des femmes.

page A 2

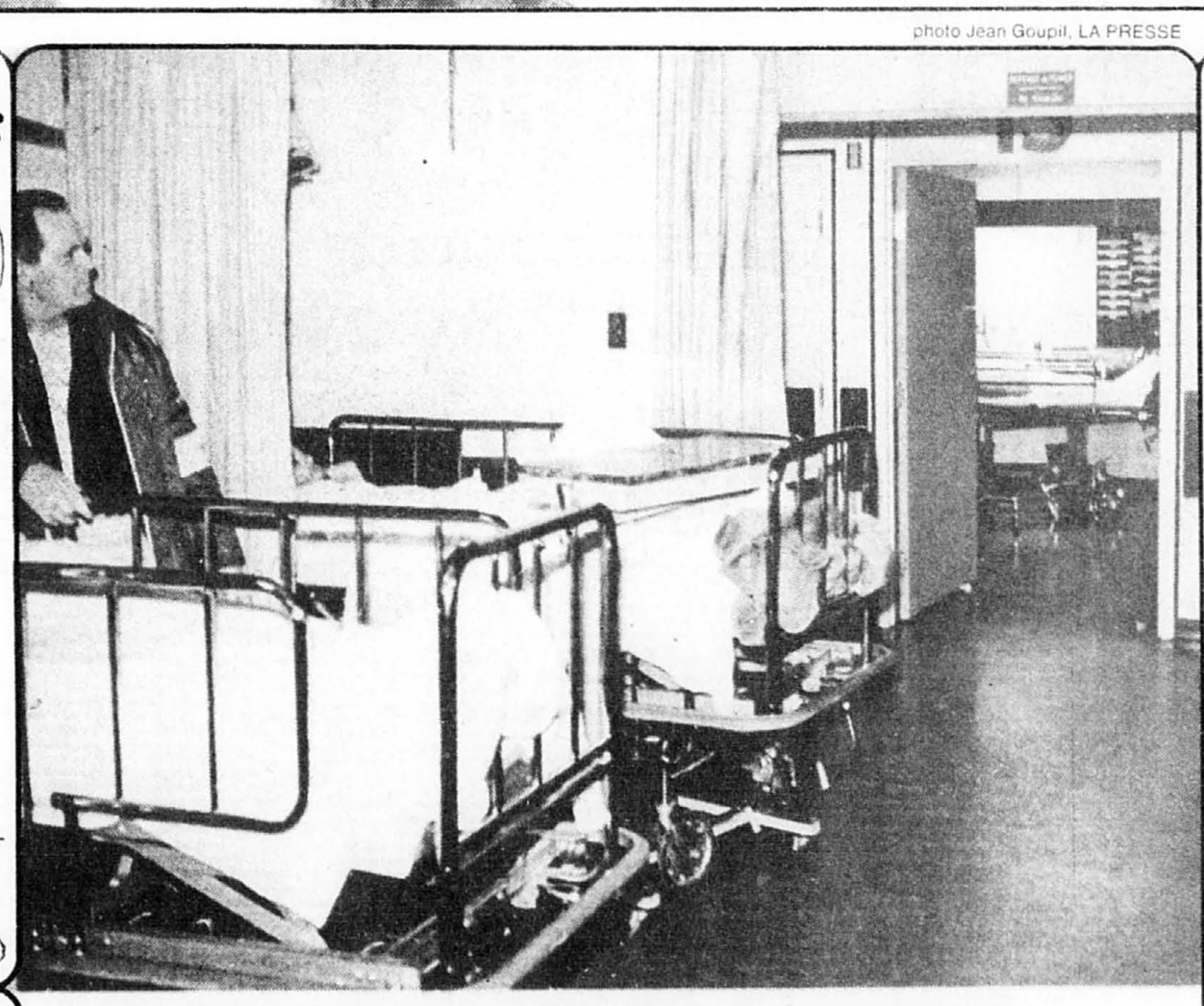


photo Jean Goupil, LA PRESSE



BROADBENT ACCUSE SIR FORD D'INGÉRENCE DANS LES AFFAIRES DU CANADA

page B 10



SOMMAIRE

Annonces classées: C 9 à C 11, D 7 à D 10
Arts et spectacles
— Informations: D 3, D 4
— Horaires: B 9
Bandes dessinées: B 8
Carrières et professions: C 8
Décès, naissances, etc.: D 11
Economie: C 1 à C 8
Editorial: A 6
Etes-vous observateur?: D 7
FEUILLETON
«Ennemis»: C 9
Horoscope: B 8
Jardinage: D 10
La mode du jour: D 9
Le monde: A 10, A 11
Météo: A 2
Mot mystère: B 8
Mots croisés: B 8
Quoi faire aujourd'hui: B 9
Sports: B 1 à B 7
Télévision: B 9
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: D 1, D 2

LES URGENCES / *Santa Cabrini*

LES PIRES JOURNÉES: LUNDI ET VENDREDI

■ Le problème de la congestion préoccupe beaucoup les administrateurs de l'hôpital Santa Cabrini, et des consignes très strictes ont été données au personnel pour donner priorité absolue aux patients de l'urgence. À Santa Cabrini, comme dans la plupart des autres hôpitaux de l'île de Montréal, l'affluence se manifeste surtout les lundis et vendredis.

page A 3

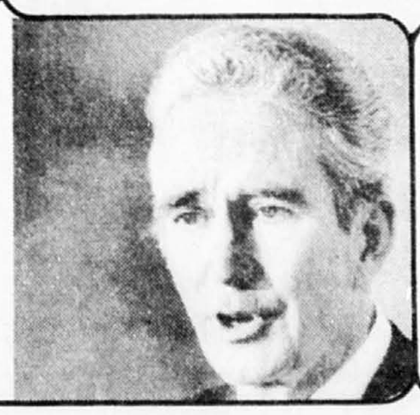
FAUX, RÉPLIQUE SIR FORD EN PRÉDISANT UN CONFLIT OTTAWA-LONDRES

JE N'IRAI PAS À PÉTRO-CANADA

AMER, DÉÇU ET INSULTÉ, NADEAU CLAQUE LA PORTE

■ Amer, Pierre Nadeau, le pdg de Pétrofina, n'a pas mâché ses mots lorsqu'il a commenté la prise de contrôle de la société qu'il dirige par Pétro-Canada. «Je suis un homme d'entreprise privée, il est exclu que je travaille pour une compagnie de la Couronne», a-t-il lancé.

page C 1



ÉDITO

QUAND MONTRÉAL S'ENTEND AVEC QUÉBEC

PAR JEAN-GUY DUBUC

page A 6



Notre régime d'épargne-retraite:
c'est son rendement SUPÉRIEUR qui fait toute la différence.

13 3/4 %
Dépôt garanti 5 ans
Minimum 500$
Intérêt crédité annuellement

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

Demandez le poste 2000

Montréal 866-9641
Sept-Îles 968-1830
Chicoutimi 549-6490
Alma 668-3391
Rimouski 724-4106
Rivière-du-Loup 862-7286
Outremont 739-32665
Québec 668-0630
Lévis 833-4450
Trois-Rivières 379-7230
Hull 771-3227
Ottawa 238-4900

Filiale à Sherbrooke — Sherbrooke Trust
75, Wellington nord 563-4011 Place Belvédère 563-3447
Carrefour de l'Estrie 563-3331

POUR PROMOUVOIR LA SOUVERAINETÉ ET «PARLER AUX FEMMES»

Lise Payette quitte la scène politique

■ QUÉBEC — Lise Payette ne fera pas partie de l'équipe de candidats péquistes aux prochaines élections; elle ne sollicitera pas un deuxième mandat comme député de sa circonscription de Dorion. Dès que les prochaines élections seront déclenchées, elle quittera son fauteuil de ministre d'Etat à la Condition féminine et au Développement social, mais elle restera une militante active du Parti québécois.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec



Elle a fait connaître sa décision, hier, lors d'une conférence de presse à l'Assemblée nationale. «Je suis arrivée ici, tout à l'heure, un peu émue, avec le sentiment que j'allais créer une sorte de tremblement de terre, qui durerait deux, trois jours, jusqu'à ce qu'une plus grosse nouvelle surgisse... En fait, c'est ça la politique, tout passe».

Entrée en politique en 1976 pour faire avancer le projet d'indépendance du Québec et pour défendre, sur un autre terrain, la cause des femmes, Lise Payette en sort aujourd'hui précisément parce qu'elle ne peut plus poursuivre ses deux objectifs, là où elle se trouve.

Crédibilité

Comme membre de l'actuel gouvernement péquiste, elle ne se sentait plus capable de promouvoir l'idéal d'un Québec souverain, et comme ministre, elle a fini par acquérir la conviction qu'elle manquait de crédibilité auprès des femmes.

«Bien sûr, je suis arrivée à cette conclusion parce qu'il y a eu le 20 mai et un peu plus tôt un branle-bas de pique-niques de goût fort discutable, qu'on a appelés les brunches des Yvettes», explique-t-elle. Au sujet des Yvettes, elle a réaffirmé, hier, que «jamais personne dans le parti ne m'a fait de reproches là-dessus, surtout pas le premier ministre, qui, lorsqu'il m'a appris l'affaire (j'étais à l'étranger à ce moment-là), paraissait presque amusé de la situation dans laquelle tout ça me plaçait»

Tout en se disant solidaire du gouvernement, tout en soutenant encore que «le Québec demeure entre bonnes mains avec l'équipe qui forme l'actuel gouvernement, où l'on trouve toujours le goût du travail, l'enthousiasme, la générosité et la merveilleuse naïveté du début, enfin chez presque tous mes collègues», Lise Payette estime qu'il lui faut maintenant retrouver sa liberté de parole. «J'ai besoin de redevenir une militante de la souveraineté, besoin de militer en faveur d'un Québec libéré des tutelles politiques et économiques.»

Elle dit comprendre que le gouvernement se sente obligé, depuis le 20 mai, de «sauver les meubles», de «faire du fédéralisme renouvelé», mais elle déplore «qu'il n'y a plus personne pour parler de souveraineté-association».

«Ce n'est surtout pas le moment de cesser de parler de souveraineté», soutient-elle. «La souveraineté-association ou l'indépendance, pour moi c'est pareil, ça demeure la seule solution pour le Québec. Il faut en parler plus que jamais. Pour plus tard, pour après, pour dans quatre ans, quand nous pourrons à nouveau faire un référendum là-dessus.» Mme Payette entend poursuivre sa bataille pour la promotion de l'indépendance à l'intérieur même du PQ, et elle espère que le parti saura prendre ses distances face au gouvernement. «Le parti n'est pas au service du gouvernement, il est là pour lui montrer la voie.»

Condition féminine

A propos de son deuxième «grand dossier», la condition féminine, elle déclare: «J'ai la prétention de penser que ma présence en politique depuis quatre ans n'est pas étrangère au fait que jamais la condition féminine n'a tenu autant de place dans la vie politique qu'actuellements». Mais, aussitôt après, elle avouera combien elle fut déçue de constater que «les femmes ne font pas beaucoup confiance aux femmes politiques. C'est la deuxième raison pour laquelle je ne serai pas candidate à la prochaine élection».

Mme Payette n'a, par ailleurs, pas caché qu'en quittant la politique active, elle ne regrettera pas l'Assemblée nationale, «cette noble enceinte qui n'a jamais réussi à me convaincre de ses vertus, ce grand théâtre, pour ne pas dire ce grand cirque, où certaines personnes se sentent obligés de tenir des discours qui ne reflètent pas toujours leurs convictions».

Pas de projets

D'ici la formation du prochain gouvernement, Mme Payette a l'intention de s'abstenir d'accorder des interviews ou de faire des déclarations; elle ne veut pas non plus se mêler de la prochaine campagne électorale, après quoi elle n'a pas de projets précis. «Les femmes, c'est bien connu, n'ont pas de plan de carrière. Ce qui fait que les hommes ont du mal à les comprendre et qu'ils finissent par dire que les femmes ne savent pas ce qu'elles veulent. C'est, bien sûr, une erreur. Nous n'avons pas de plan de carrière, mais comme disait ma grand-mère: «Nous avons de la suite dans les idées».

Citant une déclaration faite par Robert Burns lors de son départ de la politique, «On ne quitte pas la politique, on s'en absente seulement», Mme Payette a bien pris la précaution de ne pas interpréter sa décision comme un adieu à la politique. «Adieu ou aurevoir, je ne sais pas. L'avenir seul le dira.»

Peiné, Lévesque comprend

■ **SAINTE - MARIE - DE - BEAUCE — Le premier ministre Lévesque a dit regretter très vivement la décision du ministre d'État au Développement social et de la Condition féminine, Mme Lise Payette, de quitter la politique active, mais il comprend ses motivations d'aller sur le terrain pour y faire de l'éducation politique face à l'échec du référendum.**

CLAUDE-V. MARSOLAIS
envoyé spécial de LA PRESSE

«Je comprends d'autant mieux qu'elle veuille aller faire de l'éducation politique que certaines régions se sont laissées impressionner par toutes sortes de peurs et de chantages lors de la campagne référendaire», a dit M. Lévesque alors qu'il effectuait une mini-tournée pré-électorale dans le comté de Beauce-Nord, hier.

Soulignant que Mme Payette avait été l'un des ministres qui avaient produit le plus pour les citoyens du Québec en pilotant les projets de l'assurance-automobile et de la réforme du code civil, le premier ministre a admis que son départ lui permettrait d'avoir les coudées plus franches pour faire avancer l'idée de l'indépendance. Selon lui, en restant au cabinet, le ministre démissionnaire n'aurait pas eu cette latitude à cause de la règle de la solidarité ministérielle qui impose au gouvernement de respecter la décision majoritaire des citoyens au référendum.

En campagne...

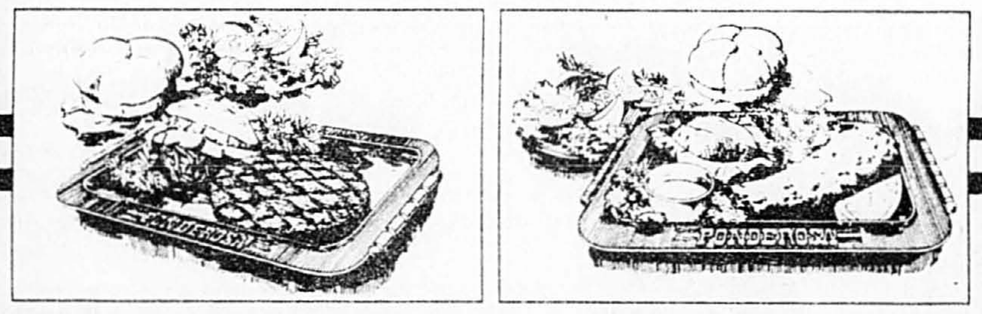
Même s'il a refusé d'admettre que sa tournée dans le comté Beauce-Nord prenait l'allure d'un débat de campagne électorale, M. Lévesque n'en a pas moins fait allusion pendant toute la journée alors qu'il visitait un centre de traitement et d'entreposage des grains à Sainte-Hénédine, un parc d'engraissement de bovillons à la ferme Turgeon de Saint-Bernard, et qu'il rencontrait vers la fin de l'après-midi les édiles municipaux de Sainte-Marie.

Prenant comme prétexte le désir de voir les réalisations de son ministre de l'Agriculture Jean Garon, le premier ministre a tout de même admis que cela lui permettait de reprendre la forme avant la grande cavale électorale. En soirée, il devait prendre la parole lors d'une assemblée publique au côté du candidat péquiste André Girard.

M. Lévesque a laissé échapper à la presse que le conseil des ministres s'affairait de ce temps-ci à mettre la dernière main à la préparation du budget de la prochaine année fiscale, ce qui confirme l'intention du gouvernement de le déposer avant d'entreprendre la campagne électorale.

En agriculture, le chef du PQ a redit sa foi en l'autosuffisance agricole du Québec, soulignant que l'on ne réussirait jamais à produire des bananes ou des oranges ici, mais que l'on pourrait produire suffisamment d'autres produits pour au moins balancer le coût des importations. Il a été très impressionné de constater que le jeune Réjean Turgeon, âgé de 26 ans, élevait sur sa ferme quelque 450 têtes de boeuf qui viendront bientôt garnir nos tables. En souvenir de son passage, il a reçu quelques côtes de boeuf «made in Québec»

Y en a pour deux de ce temps là chez Ponderosa.



Bifteck haché ou filet de sole

219$ (temps limité)

3 derniers jours

et la deuxième portion est gratuite

Chaque repas comprend:
"Pomme de terre au four"
"Petit pain chaud"
"Salade à volonté"
"Boissons chaudes et boissons gazeuses supplémentaires gratuites"

PONDEROSA

LA PRÉSIDENTE DU CSF

Lise Payette est allée «jusqu'aux limites»

■ «J'admire l'autonomie de cette femme». Mme Claire Bonenfant, présidente du Conseil du statut de la femme, déclare que les femmes perdent, avec le départ de Mme Lise Payette, une interlocutrice et un porte-parole très éloquent.

ANNE RICHER

La première réaction de la présidente du Conseil en est une de regret. «Il y a déjà si peu de femmes dans l'appareil de l'État». Lorsque Mme Payette avait été nommée ministre d'État à la Condition féminine, Mme Bonenfant se disait heureuse d'avoir avec elle un appui certain. Mais le monde de la politique étant ce qu'il est, «Mme Payette est allée jusqu'aux limites».

Dans les grands dossiers de la condition féminine des dernières années, surtout en ce qui a trait à la réforme du droit à la famille, le ministre a été aux premières lignes, tout en subissant les contraintes inhérentes à la solidarité avec le gouvernement.

«Elle reprend son droit de parole». Ce qui sous-entend de la part de Mme Bonenfant que les contraintes, une fois de l'autre côté de la barrière n'existeront plus et que par conséquent Mme Payette aura encore un très grand rôle à jouer.

«Est-ce que les femmes veulent le pouvoir à tout prix? répond Mme Bonenfant quand on lui demande si le pouvoir n'est pas indispensable à la réalisation de certains objectifs. «La qualité de vie, les conditions de travail n'ont pas la même signification en politique pour les hommes que pour les femmes. C'est très dur ce que faisait Mme Payette.»

Mais, pour Mme Bonenfant, la décision de Mme Payette repose davantage sur un choix idéologique que sur sa condition de femme à l'intérieur du cabinet, même si elle devait faire face à une structure masculine au fond assez traditionnelle.

La présidente du Conseil n'est pas inquiète quant à l'avenir de ce ministère d'État à la Condition féminine. «Aucun parti n'aura le courage de le remettre en question.»

Mais, selon elle, il faudra attendre les prochaines élections et observer attentivement la place que l'on réserve aux femmes. «Il faut voir si on va leur donner les meilleurs comtés. Il faut que les femmes continuent d'assurer la relève», conclut-elle.

LA MÉTÉO à Montréal

La Quotidienne
Tirage d'hier
4 - 7 - 5

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum: −15 Maximum: −8	
Nuageux avec faible neige	Dégagement

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	—	−10	Faible neige	Beau
Outaouais	—	−8	Faible neige	Dégagement
Laurentides	—	−8	Faible neige	Dégagement
Cantons de l'Est	—	−10	Faible neige	Nuageux
Mauricie	—	−12	Faible neige	Quelques flocons
Québec	—	−10	Faible neige	Nuageux
Lac-Saint-Jean	—	−14	Faible neige int.	Quelques flocons
Rimouski	—	−12	Faible neige int.	Pas de changement
Gaspésie	—	−12	Ensol. pass. nuageux	Faible neige int.
Baie-Comeau	—	−15	Ensol. pass. nuageux	Quelques flocons
Sept-Iles	—	−15	Ensol. pass. nuageux	Quelques flocons

au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Ensoleillé	Victoria	−2	8
Alberta	Nuageux	Edmonton	−15	−7
Saskatchewan	Neige	Regina	−25	−8
Manitoba	Nuageux	Winnipeg	−21	−12
Ontario	Neige	Toronto	−13	−4
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé	Fredericton	−19	−7
Nouvelle-Écosse	Ensoleillé	Halifax	−12	−5
Ile-du-Prince-Edouard	Ensoleillé	Charlottetown	−15	−7
Terre-Neuve	Pass. nuageux	Saint-Jean	−10	−5

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	−10	−6	Miami	11	20	Pittsburgh	−17	−10
Buffalo	−17	−10	New York	−14	−5	San Francisco	6	16
Chicago	−20	−11	Nlle-Orléans	7	13	Washington	−8	1

vers les capitales

Amsterdam	—	5	Hong Kong	—	17	Oslo	—	−2
Athènes	—	14	Le Caire	—	—	Paris	—	7
Berlin	—	2	Lisbonne	—	15	Rome	—	7
Bruxelles	—	3	Londres	—	7	Séoul	—	−3
Buenos Aires	—	—	Madrid	—	12	Stockholm	—	−3
Copenhague	—	3	Moscou	—	2	Tokyo	—	6
Genève	—	3	Mexico	8	21	Vienne	—	5

vers les plages

Acapulco	22	31	Bermudes	15	16	San Juan	23	29
Barbade	21	29	Nassau	15	20	Trinidad	22	31

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS

LIVRAISON À DOMICILE:	
Lundi au samedi	$1.75
Lundi au vendredi	$1.25
Samedi seulement	0.75

TARIFS D'ABONNEMENTS PAR COURRIER (Surface)

	Nombre de semaines*		
CANADA	13	26	52
Lundi au samedi	$37.00	$74.00	$148.00
Lundi au vendredi	$24.00	$48.00	$96.00
Samedi seulement	$13.00	$26.00	$52.00

ÉTATS-UNIS ET PAYS ÉTRANGERS

	Nombre de semaines*		
	13	26	52
Lundi au samedi	$72.80	$145.60	$291.20
Lundi au vendredi	$52.00	$104.00	$208.00
Samedi seulement	$20.80	$41.60	$83.20

*Durée minimum 13 semaines

INFORMATION GENERALE	285-7272
REDACTION	285-7070
PROMOTION	285-7100
RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383

ANNONCES CLASSÉES

Commandes (du lundi au vendredi 9h à 17h)	285-7111
Pour changer (du lundi au vendredi 9h à 16h30)	285-7205

GRANDES ANNONCES

Détaillants	285-7202
National, Télé-Presse	285-7306
Vacances, voyages	285-7265
Carrieres et professions, nominations	285-7320

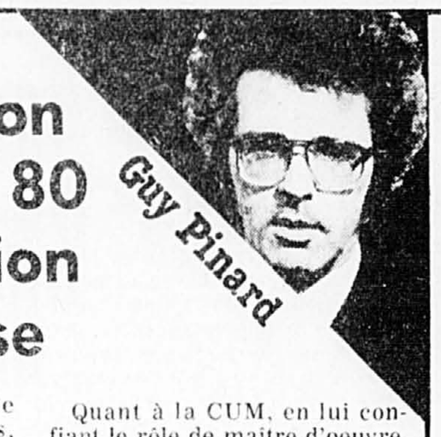
COMPTABILITÉ

Grandes annonces	285-6892
Annonces classees	285-6901

Pour vous abonner, nos bureaux sont ouverts de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h)
285-6911

la presse

«La» décision des années 80 pour la région montréalaise



Assis derrière la table, le ministre des Transports, Denis de Belleval et le président, Pierre Des Marais II, de la Communauté urbaine de Montréal, étaient comme deux enfants. Trépignants, relaxes, blagueurs à l'occasion, se laissant aller aux louanges l'un envers l'autre, ils savouraient chaque minute de la conférence de presse.

Et avec raison d'ailleurs. Pour le ministre, il s'agit non seulement du couronnement de huit ans d'efforts entrepris à l'époque où il était fonctionnaire au Barem, mais également d'un coup d'éclat politique réussi à la veille d'élections générales. L'intégration modale et tarifaire du transport collectif dans la région de Montréal entraînera dans son sillage nombre d'indécis.

Pour le président de la CUM, c'est le triomphe après une dure lutte arrachée aux représentants de la Ville de Montréal au sein de la CUM, le maire Jean Drapeau le premier. Vous n'entendrez plus Pierre Des Marais II parler de démission. La concrétisation de l'ensemble du projet s'avérera le fait saillant de son passage à la CUM. Il en parlait avec tellement d'enthousiasme lors de la conférence de presse qu'un confrère n'a pu s'empêcher de dire que «ce sera son stade olympique».

Il y avait d'ailleurs de quoi triompher. Annoncé en décembre 1979 et attendu avec impatience depuis ce moment-là, le projet global d'intégration des modes de transport collectif dans le Grand Montréal fera de la région métropolitaine une des «villes» les mieux organisées et les mieux équipées en Amérique du Nord. Même si elle devait s'échelonner sur sept ou huit ans avant d'être entièrement terminée, la politique contribuera graduellement à une diminution sensible des usagers de l'automobile. D'ailleurs, je prédis que le métro régional et les trains de banlieue connaîtront un essor incroyable, maintenant que les usagers pourront jouir de tarifs avantageux et utiliser le métro ou l'autobus avec le même billet ou la même passe.

Autre avantage, le développement économique. Même si on devait s'arrêter au $1 milliard qui sera investi au cours de la décennie, ce serait déjà fort intéressant. Mais il faut ajouter à cela le développement industriel le long des lignes du métro régional, l'acquisition par le Bureau du transport métropolitain d'une expertise et d'une technologie toutes nouvelles dans la conception des voitures du métro régional, et enfin l'addition d'un produit nouveau à la gamme déjà complète de Bombardier Inc., l'éventuel constructeur des voitures.

Quant à la CUM, en lui confiant le rôle de maître d'oeuvre, le ministre de Belleval contribuera à revaloriser son image, ce dont elle avait grandement besoin. Il est évident que si le ministre «n'a jamais accepté un non comme réponse et maintenu le dialogue», comme il l'affirmait mercredi, les pressions exercées par Pierre Des Marais II et la Conférence des maires de la banlieue bloquaient la moindre velléité de déviationnisme qui aurait pu trotter dans sa tête.

Une énigme... et des problèmes

Evidemment, une grande énigme persiste: comment le ministre a-t-il pu parvenir à convaincre les autorités de la Ville de Montréal, complètement isolées dans ce débat? Je sais pertinemment qu'elles n'avaient plus le choix, sinon que d'accepter. Et sachez sur ce point que les toutes dernières résistances sont venues non pas du maire Drapeau, mais de son bras droit Yvon Lamarre. C'est un éclairage intéressant.

Aussi emballant et stimulant que puisse être ce projet, il faudra résoudre plusieurs problèmes avant que toutes les pièces du gigantesque casse-tête tombent en place. Permettez que j'en relève quelques-unes:

- Comment réagiront les villes hors CUM devant la perspective d'une participation financière au projet global (pensons à Repentigny, Dorion, Saint-Bruno, etc.)?
- Comment les trois commissions des transports, CTCUM, CTRSM et CTL, se partageront-elles les revenus suite à l'intégration tarifaire?
- Les deux sociétés ferroviaires, CN Rail et CP Rail, se feront-elles gloutonnes au moment de négocier un protocole d'entente avec la CTCUM pour les trains de banlieue et le métro régional?
- Comment s'effectuera le mariage entre le Cotrem (l'équipe de Paul Lussier a fait ses preuves) et le BTM?
- Combien faudra-t-il de temps pour que la première rame du métro régional puisse rouler (pensons à la conception de la voiture et de l'infrastructure, à la construction de la voiture et à la pose des rails)?
- Comment la CUM et la Ville de Longueuil pourront-ils régler le lourd contentieux qui les oppose?

A mon avis, aucun de ces points n'est insoluble maintenant que la décision politique a été prise. Il faudra évidemment que tous et chacun mettent un peu d'eau dans leur vin, en se rappelant l'objectif ultime: favoriser l'usage du transport collectif par la majorité des résidants du Grand Montréal.

SEULS LES MARCHANDS POURRONT EN ACHETER POUR LES DONNER À LEURS CLIENTS

Montréal vendra des jetons pour ses parcomètres

La ville de Montréal implantera fort probablement cet été un système de jetons destinés aux parcomètres de certaines artères commerciales de la ville et qu'offriront, à titre promotionnel uniquement, des marchands à leurs clients.

GEORGES LAMON

Un porte-parole de la division du Revenu du service des Finances de Montréal, M. Raymond Leclaire, a précisé que le projet était à l'étude depuis plusieurs mois déjà, à la demande expresse des marchands.

M. Leclaire a expliqué à LA PRESSE, hier, que la ville de Montréal prévoyait, pour le moment, limiter la vente de tels jetons qu'on estime à environ 100,000 pour commencer, à un seul dépositaire: la ville de Montréal. Il n'est toutefois pas impossible que par la suite l'on songe à répandre le nombre de ces dépôts de vente, selon la demande. Ainsi songe-t-on augmenter la frappe de tels jetons à peut-être un million qui pourraient alors être vendus dans les banques, caisses populaires ou dans d'autres points de vente. Mais il ne s'agit que d'une possibilité encore éloignée.

Système de timbres

Rappelons qu'il existe déjà un système analogue dans le secteur de la Plazza Saint-Hubert. Il consiste principalement en des timbres achetés par des marchands à la ville et qui sont apposés sur le reçu de stationnement du client en fonction des achats qu'il a faits chez le marchand en question. Selon le cas, le client débourse la différence du coût du stationnement.

Les représentants de la ville se sont d'ailleurs rendus à la Monnaie royale canadienne d'Ottawa, le 13 janvier pour discuter des différentes possibilités qui s'offrent, à la ville pour implanter son système de jetons dans les parcomètres, d'ailleurs prévus pour en recevoir.

Joint à Ottawa, un porte-parole de la Monnaie royale canadienne, M. Paul Leclerc, a précisé à LA PRESSE, hier, que son organisme avait effectivement étudié, à l'aide d'un parcomètre identique à ceux installés à Montréal, un format de jeton destiné à cette seule fin.

Car, comme l'avait expliqué le porte-parole de la ville, il s'agissait de trouver un moyen d'éviter que ces jetons puissent entrer dans d'autres machines distributrices.

Selon son représentant, la Monnaie royale canadienne a donc étudié deux possibilités: la fabrication d'un jeton en aluminium et celle d'un jeton en zinc plaqué cuivre et non plaqué. Il reste encore à déterminer le coût de la frappe du jeton que choisira la ville de Montréal. M. Leclerc estime d'ailleurs que la frappe de 100,000 jetons avec la fabrication du poinçon original ne devrait pas nécessiter plus d'une quinzaine de jours.

Par ailleurs, le porte-parole de la ville de Montréal s'interroge sur la popularité de cet autre moyen de promotion pour les marchands des artères commerciales.

«Le système de timbres existe depuis une dizaine d'années, a indiqué M. Leclaire, et il me semble que ça n'a guère été populaire. Je me demande si avec des jetons ça ne sera pas la même chose?



Une nouvelle reine à Québec

QUÉBEC (UPC) — Plus de 2,500 personnes ont assisté hier au couronnement de Mireille Rondy, élue reine du 27e Carnaval d'hiver de Québec.

Mlle Rondy, qui est âgée de 20 ans, à l'emploi du gouvernement et mannequin à ses heures, a, fidèle à la tradition, fondu en larmes lorsque son nom fut choisi au hasard parmi ceux des sept duchesses du carnaval.

C'est la mascotte du carnaval, un rotond bonhonne de neige coiffé de la traditionnelle tuque rouge, qui, accompagné de l'invité d'honneur, le ministre des Communications Clément Richard, a inauguré les cérémonies au Palais de glace, en face de l'Assemblée nationale.

Le carnaval, à l'occasion duquel plus de 2,000 activités sont prévues sur une période de 11 jours, prendra fin de 25 février.

STE-ANNE-DES-PLAINES

L'otage relâchée saine et sauve

La prise d'otage au Centre régional de réception, à Sainte-Anne-des-Plaines, a connu un dénouement heureux, hier, en début de soirée, alors que le détenu, Serge-André Chayer, 22 ans, a relâché saine et sauve la jeune femme qu'il avait séquestrée pendant un peu plus de trois heures.

La victime, Mme Carole Lemieux, âgée de 23 ans, travaille depuis 1979 comme officier de classement à l'institution à sécurité maximale. Elle avait été enlevée vers 15h45, puis gardée captive dans un bureau sous la menace d'une règle à mesurer en bois.

Il a fallu une fois de plus l'intervention du criminaliste Robert LaHaye pour parlementer avec le détenu par téléphone et le convaincre de se rendre aux autorités de la prison, vers 19h. Mme Lemieux n'a nullement été molestée, a fait savoir M. Guy Verreault, directeur des communications du service correctionnel du Canada.

Suivant la coutume, Chayer a été transféré au Centre de développement correctionnel (CDC), à Laval. Il purgeait une peine de trois années d'emprisonnement pour vol avec violence.

Un petit miracle quotidien

LES URGENCES / *Santa Cabrini*

Santa Cabrini. Jeudi ensoleillé 5 février. Onze heures de l'avant-midi. La salle d'attente de l'urgence ambulatoire est pratiquement remplie. À l'urgence des alités, 17 lits, 17 patients mis sous observation ou attendant d'être admis aux étages. La consigne est de ne pas laisser de civières occupées dans les corridors plus de quelques heures, et elle est assez rigoureusement suivie.

HUGUETTE ROBERGE

Plus tôt le matin, comme chaque jour du reste, quelques civières encombraient les corridors. Les arrivés de la nuit. Puis, l'équipe des «Dr Drano» est arrivée. Cette demi-douzaine de médecins séniors, surnommés les «Sénateurs», rompus aux problèmes d'urgence, est spécialement mandatée pour trouver rapidement une solution à toute situation d'encombrement de cette unité. Et des solutions, on en trouve.

«Le problème de congestion existe et il est très préoccupant, dit Micheline Ulrich, l'infirmière-chef. Mais, chaque fois qu'un lit se libère sur les étages, priorité absolue est donnée aux patients de l'urgence. Sauf au département d'obstétrique, il n'y a présentement aucun lit d'hospitalisation laissé vide.»

11h30. Une ambulance vient larguer un homme visiblement mal en point. Examens. On le place dans une des deux salles de choc. Il est pris en charge. Le prochain venu occupera l'autre petite pièce à un lit. Ensuite, les autres seront allongés sur civières... dans les corridors. Mais pour quelques heures, une nuit peut-être, avant que l'équipe de médecins décongestionneurs ne vienne, tôt le lendemain matin, accomplir son petit miracle quotidien.

Situation idéale? Pa si vite! Les miracles ont parfois besoin de coups de pouce.

Solutions pénibles

Il y a parfois des décisions pénibles à prendre.

«Jeudi dernier, raconte le Dr Marie-France Lefebvre, il m'a fallu réveiller en pleine nuit un vieux patient pour le retourner chez lui. Je n'avais pas le choix: il devait avoir son congé quelques heures plus tard, alors que j'avais un grand malade effondré... sur une chaise, faute de lit disponible. À 3 heures du matin, ça paraît inhumain. Pourtant, le patient congédié a compris.»

C'est en faisant le tour de l'urgence en compagnie de la femme d'un alcoolique que le jeune médecin a réussi à convaincre celle-ci de ramener son mari à la maison, un soir de grande affluence. On décongestionne, mais à quel prix!

Hier, selon les personnes interrogés par LA PRESSE, n'était pas une journée «représentative». À Santa Cabrini, comme dans les autres hôpitaux visités, les grosses affluences surviennent généralement les lundis et les vendredis. Il faudrait visiter tous les hôpitaux durant ces périodes de pointe pour offrir au lecteur une juste comparaison.

Franco-italien

Santa Cabrini, avec ses 350 lits au permis dont 36 réservés aux patients de soins prolongés (chroniques), est considéré comme un hôpital moyen. Comme tous les centres hospitaliers de l'Est de Montréal, son quota de lits de soins prolongés est largement dépassé. Hier, 95 de ces patients chroniques occupaient les lits d'étages.

L'hôpital a une clientèle constituée à plus de 50%, de néo-Québécois d'origine italienne. Pour cette raison, l'Office de la Langue française lui a octroyé un statut d'hôpital franco-italien. La signalisation, comme tous les papiers officiels de l'hôpital, est bilingue: italien et français. Il 'est pas étonnant que les Québécois d'origine italienne, fort nombreux dans ce secteur, tiennent à être dirigés vers cet hôpital où ils se sentent chez eux et compris, de préférence aux autres.

Partageant le même et immense bassin de population avec Maisonneuve-Rosemont et Jean-Talon, l'hôpital Santa Cabrini ne compte pas vraiment sur ces voisins pour jouer au jeu des vases communicants en période de pointe. Ils vivent le problème de congestion de façon aussi sérieuse, sinon plus.

«Nous faisons l'impossible pour nous débrouiller sans référer nos patients surnuméraires d'urgence à ces hôpitaux du secteur, explique le Dr Robert Legault, chef du département de médecine et membre du conseil d'administration. Sauf, bien entendu, dans les cas exigeant de neuro-chirurgie par exemple où il faut faire appel à Maisonneuve-Rosemont.»

Mesures concrètes

Sous l'impulsion du médecin responsable de l'urgence, le Dr François LeBire, plusieurs mesures concrètes ont été appliquées depuis un an pour décongestionner ce département: renvoi de patients, joutes verbales serrées au téléphone avec des patients, des compagnies d'ambulance, des hôpitaux hors-région, coordination de l'urgence alitée et des étages d'hospitalisation.

Depuis un certain temps, pour réduire la durée de séjour des patients de médecine régulière à l'hôpital, on procède à Santa Cabrini à une pré-admission. La patiente qui doit subir une hystérectomie par exemple, se présente une semaine avant son admission, en clinique externe où elle subira tous les examens préparatoires à l'intervention (radiographies, prises de sang, etc.). Lors de l'admission, le dossier est déjà prêt et on a ainsi économisé deux ou même trois jours d'hospitalisation inutiles. Une autre façon de décongestionner l'urgence. Présentement la durée moyenne de séjour-hospitalisation à Santa Cabrini est de 9.5 jours.

Urgence ambulatoire

En l'absence d'un centre local de services communautaires (CLSC) dans le proche voisinage de cet hôpital, les services de première ligne sont assurés par le Département de santé communautaire (DSC) de Maisonneuve-Rosemont et, pour les urgences mineures, par les cliniques médicales privées dont la plus importante est Domus Médica, à proximité de Cabrini.

Cela explique l'engorgement sporadique de l'urgence ambulatoire de Santa Cabrini, surtout en avant-midi. L'attente y était hier assez longue, tandis qu'elle tournait autour de 15 minutes en fin d'après-midi, pour s'allonger de nouveau et considérablement en soirée.



Un mort dans un incendie

Une personne a perdu la vie et dix autres, dont quatre pompiers, ont été hospialisées à la suite d'un incendie qui a ravagé, dans la nuit de mercredi à jeudi, un immeuble situé au 3935 avenue Verdun, à Verdun. Deux locataires ont subi de graves brûlures et quatre autres ont été empoisonnés par la fumée, de même que les quatre pompiers. De nombreuses familles se trouvent sans logis, l'immeuble de trois étages ayant subi des dommages considérables. Le nombre des victimes aurait pu être beaucoup plus élevé, n'eut été du sang-froid et de la présence d'esprit du chef de division Maurice Quinn, qui n'hésita pas à se précipiter à l'intérieur de l'édifice pour y avertir les locataires et les conduire en sécurité. La cause du sinistre n'a pas été déterminée, et une enquête est en cours.

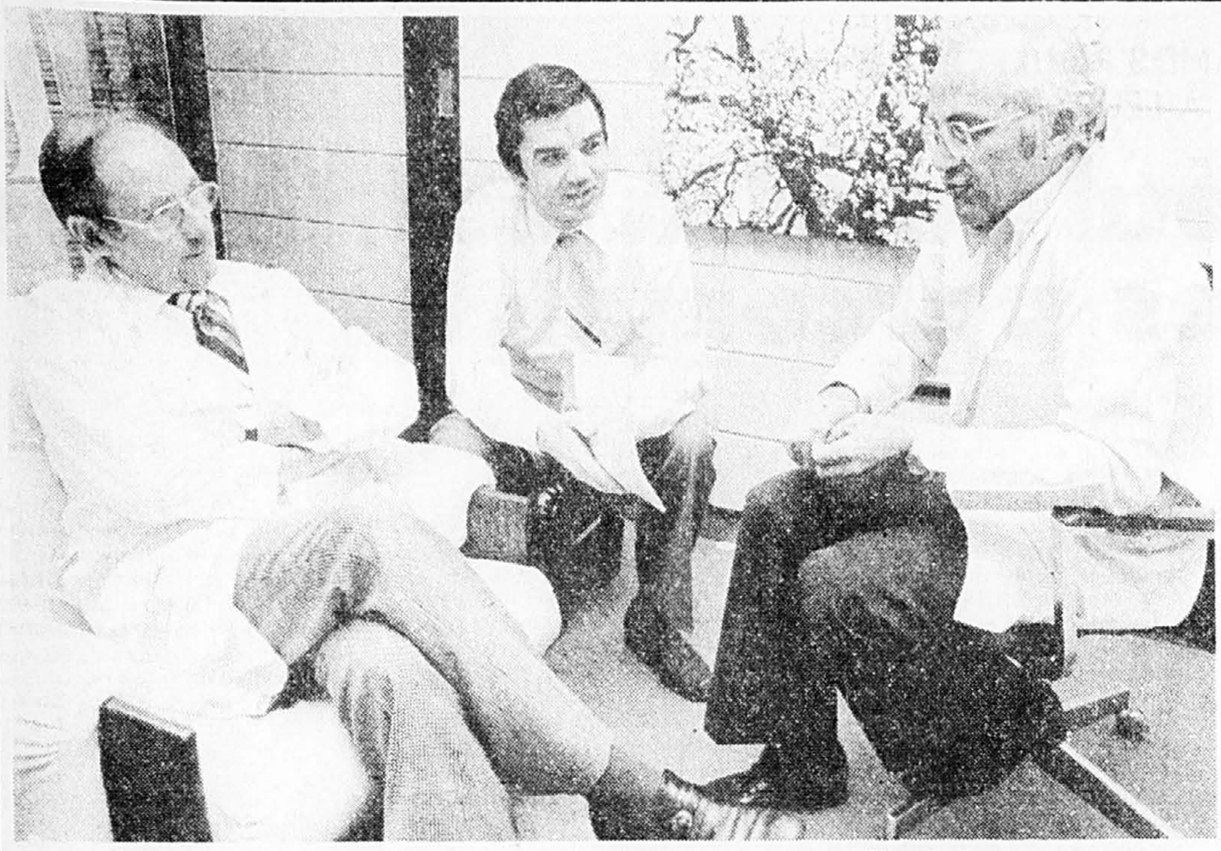


Photo La Presse — Michel Gravel

Les docteurs Kenneth D. Roberts, Gilles Bleau et Alcide Chapdelaine, les trois chercheurs «séniors» du Groupe de recherche en reproduction, discutent du contenu du supplément de 80 pages que vient de publier l'«Union médicale du Canada.»

UNE PREMIÈRE DE MAISONNEUVE-ROSEMONT

25 articles en français dans l'«Union médicale du Canada»

■ Heureuse exception à la règle, c'est en français que des chercheurs québécois, en l'occurence des spécialistes du Groupe de recherche en reproduction de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, viennent de publier 25 articles scientifiques en supplément au magazine «Union

DENIS DION

médicale du Canada». C'est la première fois que cette publication, qui est distribuée dans tout le milieu médical au Canada et à l'étranger et qui affiche un tirage de 16,000 exemplaires, propose à ses lecteurs et lectrices un supplément sur un seul thème scientifique et ce, en français.

Ces articles, qui font état de résultats de recherches menées depuis trois ans et qui proposent de nouvelles avenues dans le domaine des travaux sur la reproduction humaine, ont nécessité la collaboration d'une quarantaine de personnes. Le regroupement de textes sur des sujets connexes a été réalisé à l'initiative des trois chercheurs «seniors» du groupe, soit les docteurs Alcide Chapdelaine, Gilles Bleau et Kenneth D. Roberts, et les recherches sur lesquelles ils portent ont pu être poursuivies grâce à une subvention d'un quart de million de dollars fournie par le Conseil de recherches médicales du Canada dans le cadre de ses programmes communs de recherche.

Le gouvernement du Québec, et plus particulièrement le ministère d'Etat au Développement culturel et scientifique, a également fourni sa contribution financière à cette initiative, suite logique aux recommandations du Livre vert sur la recherche scientifique qui invitait les chercheurs d'ici à publier en français.

«L'avantage de publier une série de textes sur des sujets connexes a précisé à LA PRESSE le Dr Chapdelaine, c'est qu'un spécialiste intéressé par tel sujet concernant la reproduction sera aussi tenté de glaner du côté d'autres sujets qu'il connait moins mais qui s'y apparentent.»

Par les soins du Groupe de recherche en reproduction de Maisonneuve-Rosemont, des exemplaires du supplément à l'«Union médicale du Canada» seront distribués aux quelque 400 centres de recherche sur la reproduction dans le monde où l'on pense qu'il suscitera un intérêt certains.

Parmi les articles que l'on trouve dans ce supplément, certains touchent aux travaux que le groupe de Maisonneuve-Rosemont mène sur la prostate. «Dans ce domaine, note le Dr Bleau, nous sommes véritablement à l'avant-garde au niveau mondial et nous proposons des explications sur la pathologie des tumeurs qui s'attaquent à cette glande.»

Dans un autre article, on propose des explications nouvelles sur les modification que subissent les spermatozoïdes lors de leur maturation dans les voies génitales mâles et les altérations qui surviennent par la suite dans les voies génitales femelles.

Donald Côté acquitté

■ Les policiers se sont mêlés dans les étages, dans leurs notes, dans leurs témoignages. C'est ce qu'a souligné, hier, le juge Jean-Paul Dansereau, des Sessions de la Paix en rendant son verdict dans l'affaire Donald Côté. «Ces contradictions de la part de tous les témoins me convainquent que la poursuite n'a pas établi la culpabilité de l'accusé hors de tout doute raisonna-

JEAN-PAUL SOULIE

ble», a dit le juge en acquittant Côté, des deux chefs d'accusation qui pesaient contre lui: possession de stupéfiants — une livre de cocaïne — pour fins de trafic, et conspiration illégale avec Marie-Louise Nolan et d'autres personnes inconnues pour obtenir de la drogue et en faire le trafic.

Donald Côté, 48 ans, bijoutier bien connu, a donc retrouvé sa liberté et il a pu quitter le Centre Parthenais. Incarcéré depuis son arrestation le 28 janvier 1980, Côté subissait son procès depuis le mois de juillet dernier.

Cette longue affaire judiciaire, aux rebondissements multiples, avait débuté avec deux accusés, Donald Côté et Marie-Louise Nolan. Celle-ci devait obtenir un procès à part et son affaire reste pendante. Les deux personnages avaient été arrêtés à la suite d'une opération policière dans le garage de la Place Bonaventure. Donald Côté était appréhendé devant l'hôtel Bonaventure, son amie Marie-Louise Nolan au 10e étage du garage de la Place Bonaventure, en possession d'un sac contenant une livre de cocaïne.

Sous serment, à l'enquête préliminaire, les policiers Dugal, Roy, Bourassa, et Leduc ont donné une première version de l'opération. Puis, contre-interrogés au procès par Me Maranda, ils ont révisé leurs positions, se mêlant dans leurs versions des faits.

Il n'en fallait pas davantage à Me Léo-René Maranda le procureur de Côté, pour mettre en évidence le doute que faisait naître en lui ces différentes versions. Et le juge Dansereau en est arrivé à «la conclusion que tous ces démentis, ces blancs de mémoire, ces changements de témoignages, ces contradictions de la part de tous les témoins», pouvaient le convaincre que la poursuite n'avait pas établi la culpabilité de l'accusé.

Même si le procureur de la Couronne a allégué que les policiers avaient modifié leur témoignage de bonne foi et que leurs erreurs, prouvées par la conformation physique des lieux, étaient acceptables, le tribunal, dans une sentence de 87 pages, a finalement trouvé «inconcevable que tous les policiers dans une même cause se contredisent de telle manière».

Acquitté, Donald Côté bénéficie toujours d'un cautionnement de $20,000 dans une autre affaire, celle-ci étant actuellement devant la cour d'Appel.

Le bijoutier avait en effet écopé d'une condamnation de huit ans de pénitencier en Cour supérieure pour une affaire de présumé recel de $975,000 d'obligations.

La nomination du directeur général de la CS de Verdun: l'association fera enquête

■ Le président de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires, M. Achille Corbo, réagit vivement aux procédures suivies à la commission scolaire de Verdun pour nommer un nouveau directeur général.

MARIANE FAVREAU

On se souvient qu'à la dernière assemblée publique, le président du conseil des commissaires, M. John Oss, avait démissionné de son poste de président, puis de celui de commissaire pour être engagé ensuite comme directeur général au cours de la même assemblée et sans procédure d'affichage préalable.

Pour M. Corbo, son association ne peut laisser passer cela. «C'est un poste trop important pour que la nomination d'un dg se fasse ainsi à la bonne franquette. Il y a des procédures élémentaires de sélection de personnel qui se doivent d'être utilisées.»

Il assure que l'association a l'intention de faire enquête sur les procédures suivies qui lui paraissent dévaloriser la fonction du premier gestionnaire d'une commission scolaire.

D'autre part, le nouveau président de la commission scolaire, M. Richard Lachapelle, a été convoqué hier au bureau du ministère de l'Éducation à Montréal. Et, selon ses dires, on n'aurait rien à reprocher à sa commission, ni à lui-même.

M. Lachapelle avoue avoir eu des démêlés avec la justice récemment mais la loi ne prévoit pas, dit-il, qu'un commissaire doive démissionner pour cela. Elle ne prévoit que «l'impossibilité d'être élu commissaire» pour quiconque est trouvé coupable d'une offense criminelle.

M. Lachapelle n'a pas voulu épiloguer sur cette question, précisant qu'il veut d'abord rencontrer ses avocats. Mais il est formel: il ne siège pas illégalement.

Enfin, une assemblée spéciale doit être convoquée à la commission au début de la semaine prochaine pour étudier des «frais de représentation» de l'ancienne administration.

Raymond Aubert abattu à Laval

■ Raymond «Pit» Aubert, qui avait fait les frais de l'un des plus longs procès de l'histoire judiciaire il y a trois ans, est la victime du règlement de comptes survenu tard mercredi soir au Pavillon Laurentien, à Laval.

Âgé de 47 ans, Aubert, dont le casier judiciaire n'a cessé de se garnir depuis 1954, était attablé

ANDRÉ CÉDILOT

au bar de l'établissement du boulevard des Laurentides, vers 22h15, lorsqu'un individu qui était assis à proximité a ouvert le feu en sa direction, l'atteignant de trois balles de revolver dans le dos.

Doté d'une forte constitution, Aubert a quand même pu se rendre à la salle de toilettes du bar-salon, au sous-sol, où il a été poursuivi par son assaillant, qui l'a touché d'une autre balle dans le dos. La victime est finalement décédée peu après son admission à la Cité de la Santé de Laval.

Au moins une demi douzaine de personnes se trouvaient sur les lieux de l'attentat mais, comme il arrive fréquemment dans ces cas-là, elles n'ont pas vu grand-chose susceptible d'aider la police de Laval dans son enquête. Celle-ci, a-t-on appris, cherche plutôt dans le passé de «Pit» Aubert les indices qui pourraient la conduire à son assassin.

Tout ce que l'on sait de plus récent sur lui, c'est qu'il avait été libéré de prison il y a quelques mois à peine. Il demeurait en appartement dans le quartier Vimont, à Laval, en compagnie du frère de Bernard Laperle, un des quatre individus appréhendés lors de la prise d'otages de la famille d'un gérant de banque,

rue des Patriotes, à Laval, le mois dernier.

Aubert, un artiste-peintre que l'on dit assez doué, n'en avait toutefois pas fini avec la justice, puisque le fameux procès qu'il avait subi avec trois autres individus relativement à un vol de $500,000 de cigarettes, dans un entrepôt de Ville LaSalle, le 29 juillet 1975, doit être repris prochainement, à la suite d'une décision rendue l'an dernier par la Cour d'appel du Québec.

A l'issue du premier procès, qui avait duré près de six mois et coûté tout près d'un demi-million de dollars, Aubert avait été condamné à 15 ans et demi de bagne. Il avait alors présenté comme alibi qu'il se trouvait à Mascouche pour soigner ses lapins le soir du vol de cigarettes à la compagnie Schenker Warehousing, sur la rue du même nom, à Ville LaSalle.

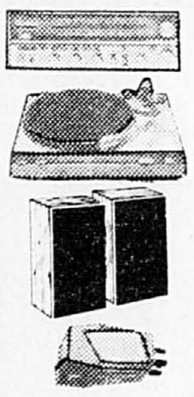
En tout, près d'une douzaine de personnes avaient été accusées en rapport avec cet important vol. En novembre 1978, l'un des témoins clés de la police dans une de ces causes, Maxwell Bergeron, âgé de 40 ans, avait été assassiné alors qu'il sortait d'un cabaret de la rue Charland, dans le nord de Montréal.

C'est surtout dans la région de Sherbrooke que «Pit» Aubert avait eu des démêlés avec la police. Depuis 1954, il avait écopé de diverses amendes ou peines d'emprisonnement pour des délits aussi variés que l'ivresse au volant, vol avec violence, recel de marchandises et même tentative de meurtre sur un policier de la municipalité de Windsor.

• MORDAUNT SHORT • SANYO • PANASONIC • HITACHI • RCA • QUASAR • MAGNASONIC • TOSHIBA • YAMAHA • KENWOOD • LUXMAN •

PROMOTION SPÉCIALE

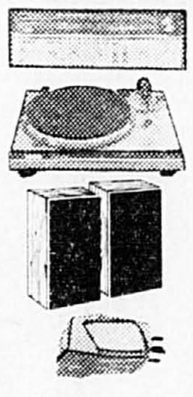
harman/kardon



• Récepteur hk 670 AM/FM Stereo 120 w RMS Total
• Table tournante TECHNICS SL5200
• 2 Haut-parleurs JBL 902 VX 120 w RMS
• Cartouche STANTON 500EE

Détail $2140.00 NORTEL $1798.95 GARANTIE 5 ANS

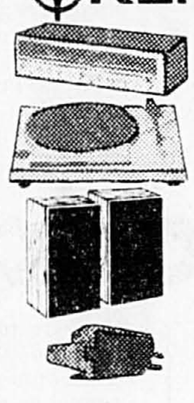
harman/kardon



• Récepteur hk 560 AM/FM Stereo 80 w RMS Total
• Table tournante TECHNICS SL Q2 Entrainement direct Quartz
• 2 Haut-parleurs JBL 502 VX 60 w RMS
• Cartouche STANTON 500EE

Détail $1460.00 NORTEL $1298.95 GARANTIE 5 ANS

KENWOOD



• Récepteur KR 2010 AM/FM Stereo 40 w RMS Total
• Table tournante KENWOOD KD 1600
• 2 Haut-parleurs CERWIN VEGA 2 Voies 40 w RMS
• Cartouche magnétique de qualité

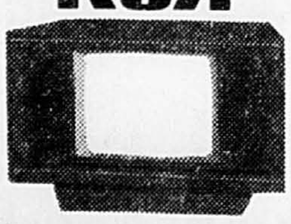
Détail $770.00 NORTEL $598.95 GARANTIE 5 ANS

CABLO-SÉLECTEUR JERROLD STAR COM III
$99.95



à l'achat de tout téléviseur-couleur

RCA



TÉLÉVISEUR COLORTRAK
Contrôle à distance
Écran 26"
$1399.95

RCA



TÉLÉVISEUR COLORTRAK
Écran 20"
$669.95

RCA



TÉLÉ-COULEUR
Écran 14"
$399.95

LIVRAISON GRATUITE
5 ans de garantie de service sur tout le matériel audio

Les modèles en vente peuvent différer des illustrations.

NOUVEAU! Venez visiter notre nouvelle salle de video R.C.A., Panasonic & Toshiba

master charge

NORTEL AUDIO

CHARGEX

PLAN DE FINANCEMENT OFFERT

482 ouest, rue STE-CATHERINE 871-8500

• MORDAUNT SHORT • AKAI • JANIS • BOSE • CERWIN VEGA • JBL • KEF • TECHNICS • TEAC • THORENS • AKAI • BOSE • CERWIN VEGA • JBL • JANIS • KEF • TECHNICS •

• THORENS • PANASONIC • HITACHI • RCA • QUASAR • MAGNASONIC • TOSHIBA • YAMAHA • KENWOOD • LUXMAN • MARANTZ • S.M.E •

LES RUES DE MONTRÉAL

JACQUES-HERTEL, rue (1911)

Jadis connuesous les noms de 5e avenue et rue William, cette voie honore Jacques Hertel (1603-1651) qui, arrivé au Canada vers 1615, devint interprète après avoir appris les idiomes indigènes. Voie parallèle et au nord de Jolicoeur, s'étendant de Briand à de Montmagny.

JALOBERT, avenue (1960)

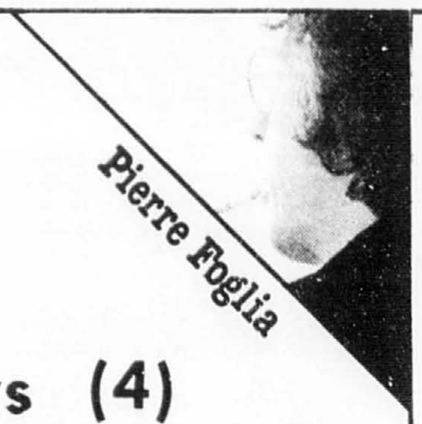
En souvenir de Marc Jalobert, beau-frère et compagnon de Jacques Cartier, qui commanda la «Petite Hermine», un des trois bateaux utilisés par Cartier lors de son premier voyage au Canada. Axe ouest-est à partir de Chauvin, au nord de Sherbrooke.

JEAN-AMYOT, parc (1967)

En hommage à Jean Amyot (1625-1648), 1er athlète connu en Nouvelle-France et vainqueur des jeunes Indiens en course à pieds et en raquettes, lors d'un tournoi à Québec. Il s'agit d'un parc de voisinage de 6,82 acres, borné par l'avenue de la Pépinière, et les rues Boyce, Duquesne et de Marseille.

JAURON, rue (1954)

En hommage à Frédéric Jauron, quatrième maire de Cartierville (annexée à Montréal le 22 décembre 1916). Axe ouest-est à partir de Jean-Massé, au nord de Dudemaine.



Chroniques de l'arrière-pays (4)

■ «Un jour, à Montréal, dans le métro, en regardant le bonhomme assis en face de moi, j'ai dit non. Non à la ville, non à la compétition. Non, je n'avais pas envie de devenir un légume comme le bonhomme assis devant moi...

Charles-Eugène Bergeron, qui me raconte son histoire a 27 ans. Issu d'un milieu bourgeois de Montmagny, il a droppé l'école avant de se retrouver à Montréal...

«Après avoir dit non dans le métro, je me suis inscrit à des cours en agriculture. Puis je me suis trouvé un job de technicien agricole sur une ferme expérimentale... et j'aurais pu m'installer dans la petite routine tranquille du fonctionnarisme... mais j'ai encore dit non. Ce n'est pas cela que je voulais, non plus.

«Je suis arrivé à Auclair un bon jour avec ma femme et mon petit. Ma femme n'a pas supporté l'isolement, et on a quitté la région... Je suis revenu à Auclair seul, après m'être séparé. J'ai passé tout l'été à me promener dans le bois, à bummer avec les freaks, à tenter des expériences qui n'ont pas marché...

«Je suis retourné à Montréal sur une balloune. Rue Saint-Denis, j'ai perdu les pédales. J'ai décroché pour de vrai dans ma tête. J'étais devenu l'attraction de la rue, je déconnais tellement que tout le monde croyait que j'étais dopé au coton. Pourtant je ne prenais rien, ni dope, ni alcool, je flyais naturel. J'ai flyé assez haut pour me retrouver à l'Institut Albert-Prévost, sur le boulevard Gouin. J'y suis resté un mois. Pour m'en sortir j'ai dû jouer leur jeu, être fin... j'ai eu bien peur qu'ils me gardent...

«Aussitôt sorti, je suis revenu à Auclair. J'ai trouvé à m'engager chez un cultivateur où je suis resté un an, bien sage, je travaillais fort. Et puis on m'a proposé le job que j'ai maintenant...»

Charles-Eugène Bergeron est présentement à l'emploi de la coopérative de développement du Jal. Comme permanent, il anime différents projets, son rôle est surtout de créer des emplois.

De tous les drop-out du village, Charles-Eugène est probablement celui qui est le plus impliqué dans le milieu. Ses fonctions l'amènent en contact avec tous les habitants du Jal et on ne le considère plus comme un drop-out.

Il reste que son itinéraire jusqu'à Auclair est à peu de chose près le même que celui des autres marginaux. Au départ ils ont en commun le refus du «confort établi», et surtout ils contestent la qualité de ce confort. On doit évidemment qualifier ce refus d'écologique. Cependant, seulement quelques-uns des drop-out que j'ai rencontrés se réclament du mouvement écologique et défendent les positions que l'on imagine: l'énergie douce, l'alimentation naturelle, l'agriculture biologique, le rejet de la consommation, et pour but plus ou moins éloigné: une relative autosuffisance. Relative, parce que même les plus purs d'entre eux ont abandonné l'idée de l'autosuffisance totale... C'est bien gentil de fabriquer son propre savon, mais ce n'est plus de l'écologie, c'est du passéisme.

Il reste que, authentiques ou non, les écologistes avoués sont en minorité. La majorité improvise un régime de vie qui fait la part de la santé, mais aussi celle du plaisir. Certains fument leur paquet de cigarettes par jour, chez d'autres on peut boire du café Java frais moulu, et si dans l'ensemble, ils mangent peu de viande et beaucoup de légumes, c'est parce qu'ils ont des légumes en abondance dans leur jardin, qu'ils ont aussi du temps pour les apprêter, ce qui ne laisse plus grand place sur la table pour la viande... ça tombe d'autant mieux qu'elle est trop chère pour leurs faibles revenus. Pour des raisons toutes aussi évidentes ils dépensent peu en sorties, en vêtements, en produits de luxe. Ce qui ne les empêche pas de boire une petite bière de temps en temps. Même deux.

Quand on leur pose la question: «Pourquoi avez-vous décroché?», la réponse est rarement: «Pour vivre une vie plus saine». Il est remarquable que la réponse est presque toujours négative: «Pour NE PLUS vivre ce qu'on vivait avant le Jal...» Ils fuient un système mais très peu d'entre eux ont la prétention d'en inventer un nouveau.

Alors que font-ils au juste, demanderez-vous? Je serais tenté de vous répondre qu'ils ne font rien. Parfois, au hasard des projets du ministère de la Main-d'oeuvre (OSE, PAT, PIGE) ils décrochent un job pour quelques mois. Mais la plupart du temps, ils vivent des allocations de bien-être social... ce qui alimente évidemment les commérages. Petite anecdote très jaloise, j'étais en visite chez un habitant qu'on m'avait désigné comme un des plus anti-drop-out du village, et il m'expliquait justement ce qu'il leur reprochait:

— Ils ne font pas leur part pour la société. Ils ne travaillent pas. Ils vivent du bien-être social...

— Et vous monsieur, travaillez-vous?

— Non... mais moi je vis pas de bien-être social. Je suis sur l'assurance-chômage!»

La nuance m'a échappé!... mais l'anecdote, illustre bien la situation: dans le Jal plus qu'ailleurs, il n'y a pas de job. Surtout pas l'hiver.

Mais si vous me reposez la question: «Mais à la fin, allez-vous nous dire ce qu'ils peuvent bien foutre toute la journée, toute la semaine, toute l'année?» Si vous me reposez cette question, je soupçonnerai alors, dans votre insistance, l'affreux soupçon qui vous traverse l'esprit: «Ils se pognent le cul»... et ce sera bien là une conclusion de citadin habitué à pitonner pour avoir de la lumière, de la chaleur, de l'eau, de citadin gavé de tous les services inimaginables, équipé des pages jaunes dans lesquelles on trouve plombier en faisant marcher ses doigts. Dans le Jal, les conditions sont autres. Pour s'abriter il faut construire. Pour se chauffer, il faut bûcher. Pour manger, il faut labourer, semer, récolter, cuire, mettre en conserves. Rien n'est acquis d'avance...

Si par hasard vous souhaitez d'autres précisions, je vous donnerai alors en ultime réponse ce qu'un freak du Jal m'a dit quand j'ai bêtement insisté sur son emploi du temps: «Le bonheur, bonhomme, c'est un job à plein temps!»

Le «Fils de Sam» est en amour

■ David Berkowitz, qui purge une peine de 30 ans de détention à la prison d'Attica, dans l'Etat de New York, pour le meurtre de six personnes en 1977, serait tombé amoureux d'un détenu transsexuel. Un porte-parole de la prison précise que le «Fils de Sam», qui est âgé de 27 ans, s'est pris d'affection pour Louis Quirros, 25 ans, qui purge lui-même une peine de six à 12 ans pour vol à main armée sur la personne d'un autre transsexuel. Quirros, qui insiste pour qu'on l'appelle «Diane», a pris des hormones pour hypertrophier ses glandes mammaires et résorber son système pileux. Les autorités se refusent toutefois à assumer les frais de l'opération qu'il réclame pour modifier son sexe.

Une nuit du baiser de protestation

■ Des centaines de jeunes Brésiliens ont organisé pour demain soir un «kiss-in» dont l'objet est de faire obstacle à l'interdit placé par un juge local sur le baiser public. Cette «nuit du baiser» doit se dérouler à Sorocaba, une ville de 200,000 habitants située à une centaine de kilomètres de Sao Paulo. Le juge Manuel Morales, du tribunal de la jeunesse, a émis une ordonnance interdisant «le baiser cinématographique, dans lequel la salive se mélange pour attiser la sensualité». Il aurait agi ainsi après avoir reçu des plaintes de résidants de Sorocaba qui s'élevaient contre le spectacle fréquent d'adolescents «se livrant à des ébats indécents dans des automobiles».

BILAN DE LA SQ

Hausse de la criminalité de 21,6 p.c.; plus de cas que jamais solutionnés

■ La Sûreté du Québec a réussi l'an dernier à éclaircir pas moins de 45,3 pour cent des 48,126 délits criminels qui lui ont été signalés dans l'ensemble du territoire qu'elle protège. Un sommet qu'elle n'avait encore jamais atteint au cours des dix dernières années. En 1979, ce taux se chiffrait à 40,6 pour cent.

ANDRÉ CÉDILOT

En dépit de ces succès, qui sont avantageusement comparables aux plus importants corps policiers du continent nord-américain et d'ailleurs dans le monde, il reste que la Sûreté du Québec a dû faire face à une hausse sans précédent de 21,6 pour cent de la criminalité, ayant été saisie, comme on l'a vu, de 48,126 plaintes, comparativement à 39,613, en 1979.

C'est évidemment dans le région de Montréal que le plus grand nombre de crimes a été rapporté à la SQ (18,752), soit une augmentation de 19,4 pour cent équivalent sensiblement à la moyenne générale de la province par rapport à l'année précédente.

Les plus gros bonds, en fait, ont été enregistrés dans les districts de Québec et de la Mauricie, où l'on a répertorié respectivement 29,6 et 36,9 pour cent plus d'infractions criminelles. Les meilleures performances à ce chapitre reveinnent à la région du Nord-Ouest et de la Côte-Nord, avec des hausses respectives de 4,4 et 5,1 pour cent.

Ces deux régions, les moins peuplées des neuf régions administratives de la SQ, comme l'a fait remarquer le directeur Jacques Beaudoin, hier, lorsqu'il a fourni toutes ces données en conférence de presse, viennent également en tête pour le taux d'éclaircissement (60,1 et 63,2 pour cent) des crimes qui y ont été commis l'an passé.

Ce sont les cambriolages dans les résidences privées et les commerces qui occasionnent, parmi les crimes considérés comme majeurs, les principaux maux de tête aux policiers provinciaux. Ceux-ci en ont dénombré 16,814, alors qu'ils n'en ont résolu qu'un peu plus du tiers. Leurs meilleurs succès ont été réalisés à la suite d'attentats contre la personne, catégorie de crimes où le taux de solution s'élève à 92,5 pour cent.

Sur les routes

Le rapport annuel de la SQ révèle par ailleurs qu'il y a eu légère diminution de 1,1 pour cent des accidents sur les routes dont elle a la surveillance, avec 60,031. De ce nombre, 856 se sont avérés fatals pour au moins une personne, soit près de 10 pour cent de moins qu'en 1979.

Le directeur Beaudoin s'est dit particulièrement fier de ces résultats. La prévention routière a été une préoccupation majeure des autorités gouvernementales en 1980. «L'am dernier, a-t-il dit, nos patrouilleurs ont interpellé tout près d'un million d'automobilistes pour diverses infractions, ce qui revient à dire qu'ils ont été en contact direct avec environ le quart des détenteurs de permis de conduire au Québec.»

L'objectif de la SQ pour la présente année est à nouveau d'abaisser d'un pour cent le nombre des accidents. «Idéalement, ce serait qu'il n'y en ait pas du tout, mais il ne faut pas rêver en couleur», a révélé le directeur Beaudoin, qui se dirait également satisfait s'il y avait une cinquantaine d'accidents mortels en moins. Pour ce faire, il a exhorté ses hommes à faire preuve de plus de vigilance encore dans l'application des règlements de la circulation. Des programmes conjoints avec d'autres organismes gouvernementaux continueront aussi d'être mis de l'avant.

M. Beaudoin est d'autant plus fier du travail de ses 5,550 employés, dont 950 civils, que son service, avec à peu près le même personnel, a été appelé à seconder presque deux fois plus souvent d'autres corps policiers au cours des trois dernières années. L'an passé seulement, il a ouvert quelque 10,700 dossiers du genre.

S'unir

Quant à la hausse vertigineuse de la criminalité, le chef Beaudoin ne croit pas que les corps policiers puissent vraiment la freiner efficacement s'ils ne s'unissent pas pour en préciser les causes exactes comme le fait présentement le gouvernement québécois pour les cas d'accidents de la route.

A ce propos, le directeur de la Sûreté du Québec a indiqué que l'Association canadienne des chefs de police et de pompiers était justement à se constituer des fonds pour éventuellement regrouper tous les spécialistes intéressés à la recherche des causes de la criminalité sous toutes ses formes.

«Le phénomène de la criminalité n'est pas seulement québécois, canadien ou nord-américain, mais mondial, a-t-il souligné. La gendarmerie nationale française, l'an dernier, a connu une hausse de 25 pour cent de crimes. L'Allemagne de l'Ouest et même de l'Est sont également aux prises avec de graves problèmes de criminalité.»

Au niveau même de la SQ, comme cela se fait déjà depuis quelques années, le directeur Beaudoin croit que c'est en mettant l'accent sur l'amélioration des techniques de patrouille et de prévention des vols, sur la formation des enquêteurs et sur l'analyse des crimes que la situation pourra s'améliorer sur le territoire qu'elle protège.

PLUS DOUCE QUE 98% DE TOUTES LES CIGARETTES.



Et quel goût!

Grâce à sa Saveur Naturelle Intensifiée*, la nouvelle CRAVEN "A" Ultra légère vous offre bien plus de saveur que toutes les autres ultra légères.

CRAVEN "A"
Ultra légère

Tout un goût!

*Brevets pour le Canada no 1074986

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler
Moyenne par cigarette - King Size: "goudron" 1 mg, nic. 0.1 mg.

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

la presse

ROGER LEMELIN
président et éditeur

ROGER-D. LANDRY
vice-président exécutif et directeur général

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

Quand Montréal s'entend avec Québec

L'intégration des transports en commun sur le territoire de la CUM touche, en fait, toute la région de Montréal. Ce qui signifie qu'environ trois millions de personnes pourront éventuellement profiter, d'une façon ou d'une autre, de ce projet d'un milliard de dollars que vient de dévoiler le ministre des Transports, M. Denis de Belleval. Or, trois millions de personnes, c'est la moitié du Québec. On comprend alors le premier ministre René Lévesque quand il déclare que plus rien ne s'oppose à la tenue d'élections générales.

Il y a dix ans que l'on attend cette intégration capable d'imprimer un peu de logique aux divers services de transport en commun que l'on trouve sur le territoire de la Communauté urbaine. Le retard à apporter une solution devenait scandaleux.

De plus, ce retard risquait d'empêcher l'intégration. On a souvent craint la disparition complète du service de trains. Et le moratoire sur le métro inquiétait bien des Montréalais.

La nouvelle de l'intégration réjouit d'abord les villes de banlieue; mais elle représente une victoire et même un coup d'éclat pour le président de la Communauté urbaine de Montréal, M. Pierre Des Marais II, qui pourra maintenant résister à la tentation de démissionner de son poste. Enfin, le président de la CUM hérite de responsabilités qui donneront un sens à sa fonction.

Car tout est politique, surtout quand on fait face à un projet qui exige la collaboration de plusieurs types de gouvernements. Or, même si le coût d'un milliard a pu retarder l'évolution du projet, on sait que des oppositions d'ordre politique étaient la cause des derniers ralentissements. Par miracle, elles semblent être disparues.

Il y a bien peu de temps, la Ville de Montréal refusait de partager les coûts d'un déficit qui avantageait la banlieue: Montréal acceptait l'intégration à la condition expresse qu'elle ne lui coûte rien.

Le gouvernement de Québec s'engage à payer tout excédent de déficit supérieur à $6 millions. Ce qui signifie que la CUM est responsable de ces premiers $6 millions. Et comme Montréal a l'honneur de compter pour plus de la moitié de la CUM, elle devra hériter d'une participation proportionnelle. Ce qu'elle a toujours refusé, même si le montant paraît relativement peu élevé.

Qu'est-ce qui a bien pu faire changer la position de l'administration municipale? Quelle entente a-t-elle pu négocier avec Québec? On sait que, depuis quelque temps, les relations entre Montréal et le gouvernement péquiste sont grandement améliorées: on a l'impression de découvrir de nouveaux alliés dans une cause commune pour des motifs communs mais inconnus.

Il a donc fallu que Montréal change d'idée ou que le gouvernement de Québec se rende à ses désirs, c'est-à-dire qu'il n'en coûte rien aux Montréalais. Comme la décision concerne les contribuables, il serait sûrement utile d'en connaître les motifs.

Mais cette intégration sur l'île et vers certains points de Laval et de la Rive sud ne sera complète que le jour où les transports en commun de ces deux endroits se joindront aux efforts de la CUM. On peut souhaiter que ce soit pour bientôt même si cela comprend d'autres problèmes politiques et d'autres difficultés techniques.

Présentement, il en coûte très cher d'utiliser le train de la ligne Deux-Montagnes, par exemple; mais bientôt, le tarif sera unique pour tout le territoire de la CUM. Et il deviendra beaucoup plus avantageux de faire de longues distances vers, disons, Repentigny, que d'aller dans Laval ou même vers Brossard. L'intégration complète sera nécessaire pour conserver l'équilibre dans la banlieue.

Il faudra, également, que le gouvernement fédéral prenne une décision imminente concernant ses aéroports de Dorval et de Mirabel. Car présentement, la communication avec Mirabel demeure difficile et commercialement insuffisante.

On peut comprendre qu'il serait illogique d'installer un système de transport en commun rapide entre Montréal et Mirabel aussi longtemps que cet aéroport n'augmentera pas son volume de passagers. Mais il serait temps que le gouvernement fédéral prenne les décisions nécessaires à la transformation économique de l'immense éléphant blanc que demeurera Mirabel tant qu'on ne trouvera pas le moyen de l'utiliser davantage sans pénaliser ceux qui devront s'y rendre. On ne peut pas en refaire le concept architectural mal adapté à ses fonctions. Mais on peut trouver des remèdes à son inutilité chronique.

Malheureusement, c'est seulement en temps de périodes électorales que les gouvernements offrent des cadeaux à la population. Il faudra peut-être attendre trois ou quatre ans avant que le gouvernement d'Ottawa se penche sur le problème d'une intégration plus complète et d'un service de transport en commun totalement efficace pour Montréal et sa région.

JEAN-GUY DUBUC

Une question qu'on ne peut escamoter

Il se peut qu'on se trompe, mais on a bien l'impression que l'actuel gouvernement québécois ne tient pas trop à se mouiller sur la délicate question du droit de grève dans la fonction publique. En tout cas, il semble bien qu'en reportant au 17 mars la réunion d'abord prévue pour le 23 février de la Commission parlementaire du travail chargée d'étudier ce problème, on espère du côté des ministériels éviter d'avoir à prendre position avant le déclenchement des élections.

Le premier ministre Lévesque a déjà fait savoir que, dans son esprit, on devait trouver d'autres moyens de maintenir les services essentiels en cas de grève, les deux formules mises au point jusqu'ici s'étant révélées inadéquates. Cette déclaration ayant rassuré jusqu'à un certain point une partie de la population on se dit probablement que cet objectif n'a pas à être précisé davantage avant d'affronter les électeurs.

D'autant plus qu'on risquerait, en ce faisant, d'avoir à soumettre des propositions qui déplairaient aux grandes centrales syndicales qui n'entendent céder aucun de leurs droits acquis.

Celles-ci, on le sait, sont présentement sur un pied de guerre. Les conseils centraux de la CSN, en particulier, s'emploient depuis quelque temps à sensibiliser leurs membres à l'importance de maintenir tous les acquis dans ce domaine. Ils font valoir que le secteur public, grâce à ce droit de grève et à la façon non timorée dont on l'a exercé, a joué un rôle moteur de premier ordre, et forcé le secteur privé à mieux traiter ses employés. Cette campagne de sensibilisation vise aussi à convaincre la population que les grèves peuvent lui causer quelques inconvénients à l'occasion mais que, à moyen et long terme, c'est elle qui y gagne car elles permettent finalement d'améliorer la qualité des services.

Que les centrales s'illusionnent en pensant qu'elles peuvent modifier sensiblement l'opinion publique a peu d'importance. Leur combativité continue d'intimider bien des hommes politiques. Surtout que la CSN, en particulier, entend se mêler au besoin de la prochaine campagne électorale.

Il n'en reste pas moins, quoi qu'il arrive, qu'il serait inacceptable que chez les ministériels, comme chez les autres partis d'ailleurs, on se réfugie derrière des faux-fuyants pour n'avoir pas à déclarer nettement ses couleurs à l'approche ou à l'occasion de l'élection qui vient.

Le public a le droit de savoir comment ceux qui sollicitent ses faveurs entendent concilier les droits des travailleurs et ceux de la population. Les nombreuses grèves qui, depuis quelques années, ont paralysé tour à tour les hôpitaux, les écoles, les transports en commun, ont créé un grave malaise au Québec, un grave malaise qu'on ne peut laisser se prolonger indéfiniment.

Les déclarations ambiguës, les déclarations qui visent à plaire à tout le monde, ne rassureront personne. On a assez vécu jusqu'ici sur l'ambiguïté. Il faut maintenant des engagements qui témoignent d'une réelle volonté politique d'agir dans un sens déterminé.

VINCENT PRINCE



Droits réservés

Volte-face de M. MacGuigan

«Acquiescement silencieux d'Ottawa à la politique américaine au Salvador.» Tel est le titre qui coiffe une nouvelle dont l'essentiel tient dans le paragraphe suivant:

Dans ses déclarations récentes, le gouvernement de M. Trudeau avait exprimé son opposition à toute interférence étrangère au Salvador, mais les informations concernant l'aide cubaine aux rebelles salvadoriens par M. Haig (secrétaire d'État des États-Unis) ont impressionné M. MacGuigan. «Le résultat est que je ne condamnerai certainement pas une décision américaine d'envoyer au Salvador des armes offensives, a dit M. MacGuigan, ajoutant que les États-Unis peuvent au moins compter sur notre acquiescement silencieux.»

Faisons un premier constat: le ministre des Affaires extérieures dit exactement le contraire des pensées qu'il exprimait sur le Salvador, il y a seulement quelques jours. Le 20 janvier, en effet, à la suite d'une manifestation à Ottawa devant l'ambassade des États-Unis et d'une intervention à la Chambre des communes de la part de Mme Pauline Jewett, critique du NPD pour la politique étrangère, M. MacGuigan avait clairement laissé entendre que le gouvernement auquel il appartient juge répugnante l'aide militaire accordée par Washington à la junte salvadorienne.

Le ministre avait ajouté, il est vrai, qu'il n'était pas question de loger une protestation en bonne et due forme auprès de Washington. Autrement dit, la protestation canadienne allait rester confidentielle et silencieuse. Aussi silencieuse que «l'acquiescement silencieux» arraché deux semaines plus tard au ministre par le raisonnement persuasif de M. Alexander Haig.

Comment expliquer un changement d'opinion qui ressemble à une volte-face? Il y a à ce genre de comportement deux types bien différents d'explications. Commençons par les explications honorables, par celles qui relèvent de la bonne foi. Et ajoutons tout de suite qu'elles sont plus ou moins plausibles.

Il est possible que M. Haig, qui détient sur le Salvador des renseignements de première main, ait persuadé son collègue canadien que tout le mal au malheureux Salvador provient des communistes, soutenus par Cuba et bénéficiant de la complicité du Nicaragua, dont le régime évolue, depuis un certain temps, de manière franchement inquiétante.

C'est la thèse américaine. Elle ne souffre pas les nuances. L'ambassadeur White, rappelé brusquement à Washington pour avoir exprimé des réserves sur la sagesse d'un appui inconditionnel à la junte, vient de l'apprendre à ses dépens. C'est aussi la thèse à laquelle M. MacGuigan se rallie «silencieusement», si les mots ont un sens.

Ce qu'il y a de gênant dans la position américaine, c'est qu'elle masque une réalité, qui est la suivante: la junte est indéfendable, que ce soit par l'argent ou par les armes. Que les communistes le pensent est une chose. Mais il n'y a pas que les communistes qui le disent et le pensent. L'Internationale socialiste travaille, elle aussi, à libérer les pays du Sous-continent américain «du statut colonial qui est encore le leur».

Qu'est-ce que l'Internationale socialiste? Ce n'est pas un mouvement illégal, une collection de hors-la-loi. L'Internationale socialiste a tenu un congrès à Vancouver en 1978. L'un de ses porte-parole les plus actifs est l'ancien chancelier d'Allemagne Willy Brandt, que M. Trudeau cite volontiers quand il évoque le dialogue Nord-Sud.

L'acquiescement silencieux de M. MacGuigan aux vues du secrétariat d'État est-il dû à une secrète volonté de donner au voisin les preuves d'une loyauté à toute épreuve?

Ce qu'on sait, c'est que le président Reagan demande, à la fois au Mexique et au Canada, des preuves de «loyauté» (c'est le mot employé par le président). On n'est peut-être pas éloigné de la vérité, si l'on suppose que l'empressement de M. Reagan à prendre contact avec le Premier ministre du Canada s'explique partiellement par le souci de savoir à quelle enseigne loge Ottawa.

L'Europe n'est pas directement concernée par la tragédie salvadorienne; l'URSS n'est pas directement impliquée. Restent le Mexique, les États-Unis et le Canada. Depuis le revirement du ministre des Affaires extérieures, comment ne pas penser que les positions canadienne et américaine sont totalement confondues?

GUY CORMIER

N.D.L.R. — Dans LA PRESSE de mercredi, le titre de l'éditorial d'Ivan Guay aurait dû se lire comme suit: «Petro-Canada accroît sa taille... et son poids.»

Dans la presse étrangère

La bombe à neutrons

La presse britannique se montrait sceptique, jeudi, quant à la possibilité d'un déploiement de la bombe à neutrons, essentiellement à cause de l'opposition que rencontre cette arme dans une grande partie de l'opinion publique européenne.

L'image selon laquelle la bombe à neutrons «tue les gens, pas les biens» est pourtant une «schématisation grossière», pour le «Times», voire une «absurdité totale» selon le «Financial Times». Mais, note le «Guardian», «il y a un détail qui fait que l'équilibre n'existe pas et ne sera probablement pas réalisé: les États-Unis et l'Europe occidentale doivent tenir compte de l'opinion publique. Pas l'Union soviétique».

Pour le «Daily Telegraph», «l'affaire de la bombe à neutrons est plus actuelle que jamais, car l'équilibre des forces se fait maintenant au détriment de l'OTAN, et les difficultés croissantes que rencontre l'Union soviétique à l'intérieur et à l'extérieur ont augmenté le danger d'une action de diversion. Mais en même temps, l'efficacité de la campagne de gauche antinucléaire est croissante et son influence, notamment dans les petits pays de l'OTAN, s'étend vers le centre».

«Il serait cependant intolérable, conclut ce quotidien, qu'une arme qui est plus que jamais nécessaire à la défense de l'Occident ne puisse être fabriquée par crainte d'une campagne de propagande de gauche, orchestrée par les Soviétiques.»

Le «Guardian» estime que l'opposition psychologique à la bombe à neutrons «est amplifiée par le fait que les Européens perçoivent Reagan comme un homme pour lequel la puissance de tir pratique compte autant que la dissuasion théorique». Le seul moyen, ajoute le journal, de venir à bout de cette opposition est de «rappeler qu'aucune des armes nucléaires n'a pour but d'être utilisée, mais de dissuader». C'est aussi l'avis du «Financial Times», qui écrit qu'«une nouvelle tentative sérieuse de négocier la réduction des armes est-ouest aiderait à convaincre les Européens que le nom du jeu est la paix, pas la guerre».

Enfin, le «Times» estime qu'une décision américaine de déployer effectivement la bombe à neutrons aurait pour effets de pousser l'Union soviétique à la fabriquer également, et à «tenter de trouver une nouvelle forme de protection pour la prochaine génération de chars». «Elle risquerait également de détériorer davantage le processus de la détente et d'entraîner un fort mouvement de protestation contre les forces conventionnelles aussi bien que nucléaires».

(Agence France-Presse)

TRIBUNE LIBRE

William Johnson: Laurendeau s'attaque à nous, plutôt qu'à nos faits

Non, mais enfin, je m'y résigne! Il faut répondre à Marc Laurendeau.

Le 4 octobre dernier, il m'attaquait bassement dans sa chronique. Surpris, je n'ai pas cru devoir y répondre, car j'estimais me faire injure en poursuivant une polémique au niveau indigne où il l'avait située.

Mais, samedi, M. Laurendeau récidivait. Cette fois je dois en tenir compte, surtout que Lysiane Gagnon y est allée aussi de quelques sarcasmes. Je ne répliquerai pas dans ma chronique du Globe and Mail,que je ne veux pas flétrir, mais dans les pages de la Presse où ils m'ont attaqué.

Avec Carole de Vault, j'ai signé mercredi dernier dans le Globe and Mail une critique de la version finale, complète, du rapport Duchaine. Naïvement, j'avais cru que notre analyse, paraissant sur une page d'éditorial et non de nouvelles, appuyée par une multitude de faits inconnus du public, nous vaudrait les félicitations de nos collègues journalistes. En six heures, lire toutes ces pages jusque-là inédites, en faire une critique serrée et appuyée par une connaissance des faits jusque dans le menu détail, c'était tout de même un tour de force.

Chapeau de la part des confrères, des consoeurs? Que non! C'était mal connaître la confrérie! On est tombé sur nous à bras raccourcis. Haro sur deux baudets!

Si Marc Laurendeau et Lysiane Gagnon avient signé le même article, tout le beau monde journalistique ne ménagerait aucun éloge. Mais regardez les auteurs! Carole de Vault, ex-informatrice, et William Johnson du Globe and Mail. Scandale! Lysiane Gagnon nous apprend que les informateurs de la police sont les rebuts de la terre. Un mal nécessaire par moments, mais qui n'ont droit à aucun respect ni aucune crédibilité, eux dont la carrière est «fondée sur l'abus de confiance et la trahison systématique.» Marc Laurendeau nous accable de sarcasmes. Il nous appelle «l'étrange duo,» «le bizarre duo,» «le curieux tandem.» Et pourquoi? Pour ce que nous avons dit? Non, pour ce que nous sommes.

Ce qui est étonnant, c'est que Laurendeau laisse de côté la masse de faits dont nous avons parlé pour ne s'en prendre qu'à notre personne. Il nous en veut, par exemple, d'avoir osé mettre en doute les paroles inspirées de son ancien confrère de classe, Jean-François Duchaine.

«Le bizarre duo indicatrice-journaliste fait preuve d'un certain culot. Car, alors que le procureur spécial Jean-François Duchaine a rencontré la plupart des felquistes directement impliqués dans les enlèvements, interrogé les membres concernés des corps policiers, l'ex-informatrice ne détient que des renseignements de troisième main sur les enlèvements.»

Laurendeau balaie du revers de la main les années où Carole de Vault a vécu au milieu des felquistes, a partagé avec eux sa vie, ses jours, ses nuits, sa nourriture, son appartement. Cela ne compte pas autant que d'avoir interrogé des terroristes et des policiers sept ans plus tard quand on est l'enquêteur nommé par le ministre de la justice. Evidemment, les felquistes se sont épanchés en confidences auprès du procureur, mais ils n'avaient rien dit à celle en qui ils voyaient une camarade.

Il n'y a qu'un paragraphe où Laurendeau ose s'attaquer à nos faits plutôt qu'à nous. Là nous pourrons lui répondre à point.

Laurendeau dit: «Selon le duo de Vault-Johnson, au moins 9 personnes, probablement davantage, auraient séjourné au 10,945 des Récollets, lieu de détention de Cross. Mais faut-il rappeler que le témoignage de James Cross compte quelque peu dans cette affaire? Me Duchaine s'est patiemment rendu à Londres pour recueillir la version de l'ex-diplomate. Cela doit bien valoir les évaluations du tandem de Vault-Johnson.»

Que c'est sournois! Laurendeau semble avoir cité le témoignage de Cross contre nous. Mais, justement il ne l'a pas cité, probablement parce qu'il ne le connaît pas. Chaque fois qu'il a écrit sur les felquistes dans La Presse il a fait la démonstration éclatante de son ignorance prétentieuse, de sa crédulité à toute épreuve.

Cross, en fait, ne savait pas combien de personnes habitaient à un moment donné la maison où on le détenait. C'est tout juste s'il savait qui était dans sa chambre — pourvu que son gardien lui parle. On ne lui permettait pas de tourner la tête, il ne pouvait pas regarder ses ravisseurs masqués.

Voici ce que dit Cross: «Je ne savait que ce qu'il y avait dans ma chambre. Je n'avais aucune idée de qui était dans les autres chambres de la maison.»

Le même Cross dit encore: «La difficulté, c'est que je ne leur ai jamais parlé face à face. Je n'ai jamais vu leurs visages... Parler dans une langue étrangère avec quelqu'un qui est derrière vous, c'est vraiment très difficile. Vous n'êtes jamais tout-à-fait sûr d'identifier la personne à laquelle vous parlez.»

Oui, «le témoignage de James Cross compte quelque peu dans cette affaire,» comme l'affirmait Laurendeau. Pourquoi n'a-t-il pas eu l'honnêteté de le citer?

Prenons un test précis de la crédibilité de Laurendeau qui fait semblant de citer Cross contre nous. Tout le monde, même Laurendeau, convient que Jacques Cossette-Trudel a passé bien des semaines dans la maison de détention de Cross, en octobre et novembre de 1970. Que dit Cross de lui?

«Je n'ai jamais vu le visage de Jacques Cossette-Trudel, à moins que je l'aie vu le 5 octobre, mais je ne l'ai jamais vu depuis.» Ça, c'est Cross.

Attaquez nos faits, nous saurons répondre par d'autres faits. Mais comment répondre aux médisances, aux insultes, aux procès d'intention, aux sarcasmes, aux mensonges? Il n'y a à peu près que ça dans les attaques de Laurendeau et de Lysiane Gagnon. Elles nous laissent impuissants, désemparés, désolés devant tant de méchanceté.

Laurendeau dit de moi: «Selon le bouillant columnist, le recours aux mesures de guerre avait été justifié, notamment par l'existence de certaines manifestations d'appui au FLQ.»

Mais c'est faux! Je n'ai jamais à ce jour pris position sur l'imposition des mesures de guerre en 1970, ni pour, ni contre. Carole de Vault, pour sa part, a été profondément révoltée par l'imposition des mesures de guerre. Pourquoi ces inventions de Laurendeau?

Laurendeau dit encore: «L'article de Bill Johnson et Carole de Vault, dans ce contexte, apparaît comme une invitation à la chasse aux sorcières.» Et Mme Gagnon renchérit: «Nos deux co-auteurs s'en prennent au fait que le rapport Duchaine ne dénonce pas nommément tous ceux qui, selon eux, auraient été mêlés aux cellules felquistes de l'époque.»

Faux! Faux! Faux! Nous avons fait un sérieux travail de journaliste ou d'historien, pas de moraliste, d'indicateur ou d'inquisiteur. Nous n'avons pas demandé à Duchaine de nommer la personne qu'il appelle «la jeune femme.» Nous ne lui avons pas demandé de nommer les éclaireurs qui épiaient la maison de Cross dans les semaines qui précédaient l'enlèvement de Cross. Nous lui avons signalé qu'il y avait d'autres personnes que la jeune femme et les ravisseurs déjà connus, sur la rue des Récollets. Nous lui reprochons de ne pas avoir parlé de cette surveillance des lieux qui a précédé l'enlèvement. Nous nous en prenons au rapport Duchaine, non pas parce que nous voulons peupler les prisons, mais parce qu'il est trompeur. Duchaine faisait un travail de journaliste ou d'historien quand il est allé faire son enquête sur la crise d'octobre. On ne lui demandait pas de préparer des accusations, des procès, on lui demandait de nous dire ce qui s'était vraiment passé en 1970.

C'est selon les critères du journalisme que nous l'avons jugé et il s'est prouvé mauvais journaliste. Nous l'avons démontré. Pour notre témérité les journalistes du Québec nous accablent d'injures. Belle ironie!

Carole de Vault était historienne avant d'aller voir la police en 1970. Quant à moi, je suis journaliste depuis presque aussi longtemps que Mme Gagnon. Avant ça, j'étais professeur de sociologie à l'Université de Toronto. Avant cela, je faisais des études pour la prêtrise chez les Jésuites. Je n'ai rien d'un inquisiteur. Je n'ai jamais réclamé la prison pour personne. Je n'ai jamais participé à une chasse aux sorcières. Je n'ai jamais, exception faite d'aujourd'hui, écrit un article où je m'en prenais personnellement à quelqu'un, comme l'a fait deux fois à mon égard Marc Laurendeau. J'aime un vigoureux échange dans le domaine des idées, mais en respectant la personne.

Fanatique, je ne le suis que sur un point: je crois à la vérité. La crise d'octobre, c'est un des plus grands scoops journalistiques depuis 1838. C'est un des moments les plus dramatiques de notre histoire. Je veux un récit des événements bien fait, avec rigueur.

On l'aura, ce récit, en dépit de tout ce qui grouille, grenouille et scribouille.

William JOHNSON,
chroniqueur
au Globe and Mail
de Toronto.

La version de Vault-Johnson: un récit mal appuyé, dépourvu de sources crédibles

1) Les expressions «bizarre duo» et «curieux tandem» furent employées parce qu'il est exceptionnel qu'un journaliste, dont la profession requiert une indépendance d'esprit, s'associe à une indicatrice de police pour signer avec elle des commentaires sur des événements dans lesquels elle est impliquée et intéressée à justifier son rôle et celui de ses «contrôleurs». (Crise d'octobre et activités policières répréhensibles en territoire québécois). Le conflit d'intérêt est tellement criant qu'on s'étonne de voir M. Bill Johnson accuser les autres de crédulité. Pendant des années, M. Bill Johnson a fait la morale à ses confrères sur la colline parlementaire en leur disant, dans sa chronique, ce qu'ils auraient dû écrire. Maintenant placé en situation de conflit d'intérêt professionnel, il qualifie de «bassesses» le fait que l'on relève les aspects notoires et publics de son association incongrue.

2) Me Jean-François Duchaine n'est pas mon «confrère de classe». Il a terminé son droit à Laval (Québec) en 1975. J'ai été reçu avocat une décennie plus tôt, après des études à Montréal et Ottawa. Nos rapports furent strictement professionnels, de procureur à journaliste. L'insinuation de Bill Johnson, à l'effet contraire, est basée sur une erreur de fait, révélatrice de ses méthodes.

3) Dans leur article sur octobre 1970, Bill Johnson et Carole de Vault lancent de très lourdes affirmations, sans nommer, identifier leurs sources. Aucune référence à des entrevues. L'on doit se contenter de pontifiantes expressions comme «nous croyons savoir» ou «ce récit ne cadre pas avec les faits». Un tel procédé renvoie automatiquement l'attention sur les co-auteurs et braque les projecteurs sur leur crédibilité. Or les règles les plus élémentaires de la preuve exigent que l'on se demande non seulement de qui vient le témoignage mais aussi s'il émane d'une personne ayant une connaissance directe des faits. Carole de Vault a obtenu de troisième main les renseignements qu'elle dit posséder sur les ravisseurs de Cross et de Laporte. Ceux-ci ne la connaissaient même pas. Elle n'est jamais allée sur les lieux de captivité. Sur ces questions (non pas sur la rédaction de faux communiqués), elle ne peut que colporter des ouï-dire.

4) Venons-en aux faits, puisque M. Bill Johnson me reproche ne pas les avoir traités. Son article monte en épingle des faits déjà connus et sans grande importance, comme la visite de James Cross chez le dentiste quelques jours avant le rapt (cette brillante trouvaille de Bill Johnson était déjà dans un document public, la déclaration de Cross aux policiers). On note aussi des faits plus ou moins significatifs, comme la réticence de Bernard Lortie à dire chez qui il était, du 22 octobre au 1er novembre; de toute manière, Pierre Laporte était déjà mort. En m'accusant de ne m'en prendre qu'à la personne des co-auteurs, M. Bill Johnson oublie que j'avais contesté le fond, la thèse générale de leur article, selon lequel le rapport Duchaine minimiserait le nombre de participants aux deux enlèvements et camouflerait involontairement la vérité. Cette perception du tandem de Vault-Johnson repose sur une confusion entre les participants directs et ceux qui ont fourni de l'aide, du financement et de la surveillance à la périphérie (le groupe de soutien, en somme). À cet égard, la version de Vault-Johnson démontre une ignorance flagrante du véritable fonctionnement du FLQ. Paul Rose, au cours de l'entrevue télévisée qu'il m'accordait, a souligné avec insistance le principe du «cloisonnement», voulant qu'une cellule chargée d'un «mandat» s'isole le plus possible du reste des felquistes pour passer à l'action.

5) Bill Johnson et Carole de Vault affirmaient que Me Duchaine a sous-estimé le nombre des ravisseurs de Cross (fixé à 6, selon le rapport), et celui des personnes ayant participé à la séquestration (7, dit le rapport). Bill Johnson lance même que je ne connais pas la version de Cross. À l'inverse, je l'avais lue plusieurs fois lors de sa divulgation à l'époque des procès des Cossette-Trudel et de Jacques Lanctôt, que j'ai suivis sur place (contrairement à M. Bill Johnson). Que dit M. Cross dans sa déclaration sous serment aux policiers? Que même s'il ne voyait pas ses geoliers, il arrivait à leur parler, à les entendre, à sentir leur présence. Il soutient que quatre personnes l'ont enlevé de son domicile. Dans son lieu de captivité, son impression fut d'avoir été gardé par trois hommes et deux femmes. Puis quatre hommes par la suite, ajoute-t-il plus loin. «Four men and two women guarded me and gave me the pills». Cela aussi c'est Cross! Sa version, quant au nombre des ravisseurs, est corroborée par tous les témoins oculaires de l'enlèvement. Nigel Hamer l'a également confirmée dans sa déposition à Me Jean-François Duchaine, comme il a certifié les impressions de James Cross sur le nombre de personnes présentes dans le repaire de la rue des Récollets.

6) Malgré les actuelles dénégations de Bill Johnson, il a signé le 10 octobre un article («Duchaine is bang on, but scope is too limited»), montrant que le contexte social de la crise pouvait justifier le recours aux mesures de guerre. M. Pierre Trudeau, quant à lui, ne s'y est pas trompé. Dès sa conférence de presse subséquente, il avouait avoir apprécié cet article et le citait à l'appui de sa décision de 1970, quant aux mesures de guerre.

7) M. Johnson et Mme de Vault disent ne pas vouloir mener de chasses aux sorcières. Pourtant, au moment où les media s'interrogeaient sur l'existence de la mystérieuse seconde jeune femme ayant participé à la séquestration de Cross, Mme de Vault a lancé dans le *Globe and Mail* le nom de Suzanne Lanctôt, épouse de Jacques. Je maintiens que cette opération était insidieuse. Suzanne Lanctôt a séjourné très peu de temps rue des Récollets. Son mari lui a demandé de partir. Les rapports de filature de la GRC montrent que ce corps policier, pendant une longue période en '70, a suivi ses déplacements vers divers lieux, à la trace. Lors de sa déclaration à Me Duchaine en Angleterre, James cross a identifié son fils, le petit Boris mais a aussi précisé qu'elle est restée très peu de temps sur les lieux. Son départ fut l'objet d'une querelle dont Cross de souvient quand l'ex-diplomate parle d'une seconde femme qui le gardait, il désigne quelqu'un d'autre que Suzanne Lanctôt. Une femme de stature plus délicate que Louise Cossette-Trudel, plus «sophistiquée», dit-il, dans sa déclaration assermentée. Cela aussi c'est Cross!

8) Bill Johnson se défend d'avoir fait une chasse aux sorcières. Il est venu une seule fois aux audiences de la commission Keable. C'était le jour où sa protégée lançait le nom d'un haut fonctionnaire québécois qu'elle disait membre du FLQ. Dès le lendemain, Bill Johnson le stigmatisait en première page du *Globe*. Pourtant, malgré les invitations répétées du commissaire, les corps policiers n'ont jamais pu venir étayer les accusations de Mme de Vault. Bel exemple de couverture sélective, chez un journaliste qui n'a cessé de donner des leçons de morale à ses confrères et voudrait aujourd'hui en fournir à Me Duchaine, qui se serait montré «mauvais journaliste». J'avais pourtant toujours cru que l'on apprenait aussi aux futurs Jésuites la valeur de l'introspection et de l'autocritique.

Marc LAURENDEAU

EN VRAC

Les poissons fossiles du Québec

M. Pierre Gingras
LA PRESSE

Monsieur,

Dans votre article remarquable sur les poissons fossiles à Miguasha en Gaspésie, (LA PRESSE, 24 janvier), vous avez parfaitement compris l'aspect d'intérêt universel envers le public du Québec, celui des lecteurs de LA PRESSE, et l'incitation des férus et des transiteurs, à aller visiter ce PREMIER Musée d'histoire naturelle institué au Québec, et ce, par mon ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Grand bien vous fasse, ainsi qu'à la clientèle toujours accrue de LA PRESSE, le plus grand quotidien français d'Amérique.

Des poissons fossiles, ça n'est pas tous les pays qui en ont dans leur sous-sol une mine aussi considérable que le Québec, et d'aussi anciens dans les 360 millions d'années: ils ne sont pas d'hier. Et là, au Musée d'histoire naturelle de Miguasha, en plus des publications qui en sortent pour informer le monde scientifique, le directeur, Marius Arsenault (M.Sc. 1979, UQAM), met chaque été sous les yeux admiratifs des visiteurs, touristes, voyageurs, groupes organisés, les spécimens eux-mêmes de ces poissons anciens pétrifiés dans nos vieux terrains du Dévonien, partie d'une falaise accessible à tous au bord de la mer, que chacun du public est invité à aller voir.

Les 23 espèces de poissons que je vous avais dites s'y trouver se sont maintenant, depuis notre entrevue, accrues à 25: soit une nouvelle espèce de dipneuste du lac de Miguasha qui vient d'être décrite en Angleterre; et une autre, qu'en réexaminant cet hiver ses récoltes de pierres de l'été dernier, Marius Arsenault a identifiée comme nouvelle pour la science et qu'il doit publier.

A la demande de tous intéressés qui lui écriront à Miguasha (adresse: Musée d'histoire naturelle de Miguasha, C.P. 183, NOUVELLE, comté de Bonaventure, Québec, G0C 2E0) Marius Arsenault, expert géologue et Acadien de race, au nom du gouvernement du Québec, fournira la liste des noms de tous ces poissons, de même également, des fougères arborescentes de l'époque, des invertébrés, et même des scorpions fossiles, les tout premiers, littéralement parlant, connus au Québec.

Vianney LEGENDRE,
ichthyologiste
Montréal, Qué.

Les déchets toxiques

Que ferait le gouvernement s'il n'y avait qu'une seule station-service pour toute l'île de Montréal? Il réagirait, évidemment. Alors que fait-il avec un seul centre de traitement pour les 300 000 tonnes de déchets toxiques déversés annuellement sur notre sol québécois (LA PRESSE, 10-1-81)? Bof! Il étudie l'hypothèse de la construction d'un autre centre de traitement (Stablex). Et moi, j'entreprends d'assécher la Terre au compte-gouttes...

Ce gouvernement ignore même ce qu'il advient d'au moins le tiers de ces polluants qui lui passent sous le nez. Pourtant cela ne va pas sans odeurs. Il y a 50 000 dépotoirs à poisons aux États-Unis pour 250 millions d'habitants; le Québec devrait donc en compter 1200, avec ses 6 millions d'habitants, à l'insu de notre gouvernement qui ne connaît que «quatre lieux bien identifiés, où le bouillon perce le sol». Le dioxine, présent dans les eaux du lac Ontario (qui coule vers le Québec...) et dont «un deux-centième de goutte suffit à tuer un homme», tuerait donc, s'il y en avait une seule pinte dans nos eaux, 4 320 000 personnes! Alors que la population agonise dans les relents de toutes sortes, le dioxine ne fait même pas frissonner les narines de notre cher gouvernement.

Notre adulé gouvernement ne consentira à réagir, c'est clair, que lorsque le projet antipollution sera dans les priorités des électeurs. Notre dieu-gouvernement manquerait-il d'esprit d'initiative? Apeuré de perdre sa place, il se contente de plaire le plus possible aux futurs électeurs. Si ce même gouvernement veut qu'il lui reste — plus qu'une province! — un pays à diriger, qu'il se réveille! Car les Québécois risquent de voir rouge, d'ici peu...

Stéphane LÉTOURNEAU
Montréal

Du ski en bon français, s.v.p.

(...) Le mois dernier, l'Alliance des moniteurs de ski du Canada publiait son tout dernier manuel à l'intention de ses moniteurs de langue française, traduction, comme c'est le cas généralement depuis les débuts de cet organisme, de l'original anglais.

Loin de moi l'intention de me lancer dans une attaque vitriolique contre cette publication, ce qui serait trop facile d'ailleurs, mais je me demande comment le président et la directrice du conseil exécutif de cette corporation, M. Marc Turcot et Mme Nicole O'Gallagher, deux francophones, ont pu consentir à la parution de ce tissu d'insultes au génie et à l'esprit de la langue française. Que le moniteur qui aimerait relever cette critique globale se donne la peine de lire entre autres la page 68 de ce document et il ne pourra que constater l'imprécision du texte original anglais et l'obscurité dans laquelle nous conduit une traduction littérale. Paraphraser sur des notions aussi indéterminées que secteur d'habileté et manoeuvre pendant des pages répugne totalement à l'esprit et au génie de la langue française.

Les moniteur francophone doit-il lire et suivre à la lettre les ambiguïtés d'une traduction de fortune? Heureusement non, car il peut puiser à la source, la France, et plus particulièrement dans le dernier ouvrage du plus grand technicien en ski alpin au monde, M. Georges Joubert[1]...

Je dis bravo à M. Joubert, à tous ses collaborateurs, spécialistes d'équipes interdisciplinaires de l'université de Grenoble et d'ailleurs, et à son ami Jean Vuarnet et je souhaite que les dirigeants de l'Alliance des moniteurs de ski du Canada et de la Fédération des clubs de ski du Québec se servent de ce monument comme guide technique et ouvrage de référence... et le ski alpin en français chez nous ne s'en portera que mieux...

1. Joubert, Georges, Le ski, un art... une technique, Grenoble, Arthaud, 1978, I.S.B.N. 2-902900-01-5, distribution Socadis, $21.

Jean-René LACHANCE
Pointe-Gatineau

LES SUPERMARCHES provigo

Consultez notre cahier publicitaire demain dans La Presse pour de nombreux spéciaux.

Les policiers de Laval intensifient leur grève du zèle

Depuis qu'ils ont entrepris leur grève du zèle, il y a près d'une semaine, les policiers lavallois ont émis 200 avis de 48 heures à des conducteurs de camions ou d'autobus en plus de faire remorquer à la fourrière municipale 55 autres véhicules lourds dont douze autobus scolaires.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Lors d'un entretien, le président de la Fraternité des policiers de Laval, André Nadon, a déclaré que les membres de son syndicat avaient de plus procédé à la vérification de plusieurs autres véhicules circulant dans l'île Jésus. «Entre 70 et 75 p. cent des autobus ou camions vérifiés ne sont pas conformes à ce qu'exige la loi», déclare-t-il.

M. Nadon a souligné que la décision des policiers de faire respecter à la lettre la loi portant sur la circulation lourde dans Laval ne fait pas l'affaire des dirigeants d'entreprises de camionnage ou de transport d'autobus. «Plusieurs sont venus aux postes de police pour se plaindre, mais que voulez-vous, on fait respecter l'arrêté ministériel sur ce sujet et la directrice du contentieux de la Régie de l'assurance-automobile m'a affirmé, au cours d'une conversation téléphonique de près de 30 minutes, que nos policiers avaient le droit de procéder de cette façon.»

Pour ce qui est des avis de 48 heures, dont 150 ont été émis par les agents affectés à la circulation et au poste no 2, ils sont donnés parce que des pièces nécessaires au bon fonctionnement des véhicules sont hors d'état.

Quant à ceux qui sont remorqués, les conducteurs ont été dans l'impossibilité de montrer aux policiers une fiche technique indiquant que leur autobus ou leur camion est en bon état de rouler et qu'il a été inspecté depuis les derniers trois mois.

Ministère du Transport

Pour pouvoir quitter la fourrière municipale, le véhicule fautif doit avoir été vérifié par un inspecteur du ministère du Transport ou un garagiste qualifié.

«Il arrive, explique M. Nadon, que des personnes présentent une fiche technique alors que le véhicule est immobilisé dans la cour de la fourrière, mais ce n'est pas valable. Les policiers laissent partir un véhicule quand il a été examiné sur place ou s'il est escorté par un inspecteur du ministère des Transports pour être conduit dans un endroit où il sera inspecté par des experts.»

Le nombre d'autobus ou de camions interceptés par les policiers au cours des derniers jours dépasse de beaucoup celui compilé pour une même période lorsqu'il n'y a pas de conflit entre la Ville et la Fraternité.

Les policiers de Laval ont décidé d'exercer des moyens de pression peu de temps après avoir réclamé l'arbitrage pour régler le différend les opposants aux autorités municipales. Les pourparlers achoppent sur le fonds de pension et l'assurance collective. Quant au salaire, ils ont la parité avec leurs collègues de la Communauté urbaine de Montréal.

Dans leur geste de protestation, les policiers ont aussi décidé de se laisser pousser la barbe. «C'est cependant facultatif, souligne M. Nadon, mais aujourd'hui on peut dire que 40 p. cent de nos effectifs portent la barbe.»

Pendant qu'ils portent une attention toute spéciale à la circulation lourde, les policiers sont plus tolérants à l'endroit des automobilistes qui commettent des infractions mineures.

EN BREF

Effets sur la santé des écrans cathodiques: études en cours

La Guilde des journaux et l'École de médecine Mount Sinai de New York se proposent d'entreprendre une étude détaillée des effets sur la santé des appareils à écran cathodique, dont l'utilisation dans les salles de nouvelles s'intensifie de jour en jour. Quelque 2,000 employés américains et canadiens appartenant à six locaux syndicaux seront visés par cette enquête, qui comprendra des examens ophtalmologiques, des tests de radiations et des questionnaires sur l'état de santé des usagers. Le président de la Guilde, Charles Perlik, a précisé que cette étude avait pour objet essentiel de déterminer si les écrans cathodiques étaient susceptibles de produire des cataractes et autres affections de la vue, comme le prétendent certains experts.

Nouvelle tentative de Me Lemieux pour faire libérer Paul Rose

Après s'être efforcé de faire valoir, mercredi, devant le juge Jean-Eudes Dubé, de la Cour fédérale, que la Commission des libérations conditionnelles n'avait pas tenu compte de tous les faits en refusant, le 30 décembre dernier, toute forme de libération à l'ex-felquiste Paul Rose, l'avocat de celui-ci, Me Robert Lemieux, se propose de loger une nouvelle requête devant ce tribunal pour que soient déposés les rapports des agents de libération qui favorisaient l'élargissement de Rose. Me Lemieux a de plus l'intention de soumettre, au mois de mars, de nouveaux arguments pour tenter de convaincre le tribunal que la décision de la Commission a été prise de façon arbitraire.

Un 15e enfant noir tué à Atlanta

ATLANTA (AP) — Un adolescent de 14 ans dont le corps a été retrouvé hier porte à 15 le nombre des enfants noirs trouvés morts dans la région d'Atlanta au cours des 19 derniers mois.

Deux autres enfants sont toujours portés disparus, et les aurotirés craignent qu'ils n'aient subi le même sort que le jeune Lubie Geter.

La disparation de l'adolescent avait été signalée le 3 janvier, peu après que son frère aîné l'eut conduit à un centre d'achat du sud-ouest d'Atlanta.

Le corps, a demi dévêtu, a été découvert par un fermier, à huit kilomètres environ du lieu où les restes de trois autres enfants avaient été retrouvés, l'année dernière.

Les 15 victimes, ainsi que les deux enfants disparus, font l'objet d'une enquête de la part d'une escouade policière spéciale, car tous portent à croire que ces cas ont un dénominateur commun.

Matapédia: des citoyens étudieront des offres de négociation

Les chefs du Ralliement populaire, un groupement de citoyens de la vallée de la Matapédia qui exerce des pressions sur les gouvernements fédéral et provincial pour obtenir l'aménagement d'une papeterie dans cette région, se sont réunis hier pour considérer les offres de pourparlers que leur ont faites les autorités, et aucune manifestation n'a eu lieu durant la journée. Dans un communiqué commun, le ministre des Richesses naturelles du Québec, Yves Bérubé, et le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale, Pierre de Bané, ont fait savoir qu'ils avaient mis au point une «proposition» visant à résoudre cette dispute.

Pour faire libérer le père Jean-Grégoire

OTTAWA (PC) — Un groupe de membres de la secte des Apôtres de l'amour infini ont manifesté hier sur la colline parlementaire à Ottawa pour demander la libération du père Jean-Grégoire, qui purge actuellement une peine de deux ans d'emprisonnement.

Une quinzaine de membres de la secte ont paisiblement déambulé par un froid mordant en face du parlement et en arborant des pancartes demandant à prendre la place du père Jean-Grégoire en prison.

Ce dernier a été reconnu coupable d'une accusation de séquestration des enfants Cuerrier, qui étaient gardés au monastère des Apôtres de l'amour infini, à Saint-Jovite.

C'est le 9 octobre dernier que le père Jean-Grégoire s'est constitué prisonnier, après avoir épuisé tous les recours légaux.

L'INTÉGRATION DES MODES DE TRANSPORT

Les maires de banlieue font confiance à la CUM

Le feu vert à l'intégration des modes de transport dans l'île de Montréal rallie l'unanimité des principaux intervenants dans ce dossier. Que ce soit la Conférence des maires de la banlieue ou les représentants de l'opposition à l'hôtel de ville de Montréal.

Si la Conférence des maires de la banlieue s'en félicite, elle espère maintenant que la Ville de Montréal saura respecter l'entente intervenue mercredi entre la Communauté urbaine de Montréal et le ministère des Transports du Québec.

YVON LABERGE

Parce que, selon le président de la Conférence, M. Jean Corbeil, maire d'Anjou, le maître d'oeuvre de l'intégration, c'est la CUM et à la CUM c'est Montréal qui détient la majorité. Donc, en principe, la Ville de Montréal peut décider, à tout moment, de bloquer le processus en cours de réalisation.

«La Conférence des maires de la banlieue fait confiance à la Communauté urbaine en acceptant qu'elle soit le maître d'oeuvre du dossier et nous considérons que c'est un pas important vers l'autonomie de la CUM. De la même façon on considère que la volte-face de l'administration montréalaise en acceptant l'intégration des trains de banlieue constitue une déclaration de principes dans la défense des meilleurs intérêts de la population de l'île de Montréal», a déclaré M. Corbeil hier au cours d'une conférence de nouvelles.

Ce qui ne veut pas dire que les représentants de la banlieue abandonnent le dossier de la restructuration de la CUM. Ils espèrent au contraire que ça pourra en accélérer le processus.

Et le maire Corbeil voit dans la volte-face de la Ville de Montréal rien d'autre que l'impossibilité dans laquelle ses dirigeants se trouvaient de maintenir que cette intégration était aventureuse et onéreuse.

Chiffres à l'appui, le maire Corbeil a rappelé que les coûts d'exploitation des trains de banlieue seront de $14 millions contre $14,2 millions pour la solution montréalaise d'intégrer plutôt le réseau d'autobus pour des déficits respectifs de $1 million contre $7,4 millions.

D'où la garantie obtenue par la Ville de Montréal que le gouvernement du Québec assumera tout déficit au-delà de $6 millions. Le maire Corbeil voit là le prix qu'a dû payer le gouvernement québécois pour rallier l'administration montréalaise au projet de transport intégré.

Ce qui a fait dire à M. Corbeil que la banlieue paie quant à elle le prix de se faire ridiculiser si jamais Montréal bloque le projet et empêche sa réalisation. «Peut-être que l'histoire nous dira qu'on a été naïf si l'intégration et le plan d'ensemble ne se réalisent pas», a ajouté le maire d'Anjou.

Finalement le maire Corbeil donne sa confiance à ceux qui devront négocier la proposition de tarification intermodale pour les lignes du Canadien Pacifique vers Dorion et du Canadien National vers Deux-Montagnes.

«A ce que je sache, les gens se sont rencontrés en se donnant des chiffres réalistes tout en gardant des atouts dans leurs manches. Si les gens sont désireux de voir se réaliser cette intégration, nous sommes sûrement engagés dans l'engrenage» a-t-il conclu.



Photo LA PRESSE

Le maire Jean Corbeil de Ville d'Anjou

Une victoire

Par ailleurs, le seul représentant du Rassemblement des citoyens de Montréal à l'hôtel de ville, M. Michael Fainstat, ne peut que se réjouir de cette entente.

«C'est une victoire pour l'ensemble de la population et c'est une victoire pour le RCM. Depuis 1975 que nous avons ce projet dans notre programme. C'est une défaite pour l'administration Drapeau-Lamarre parce que la pression venant de tous les côtés a fait que l'administration n'avait aucun appui dans son opposition à l'intégration des trains de banlieue», ont été les premiers commentaires de M. Fainstat.

Et l'avenir nous dira, selon M. Fainstat, si la Ville de Montréal a marchandé son adhésion au projet en échange de considérations futures. «Chose certaine, il y a eu beaucoup de pression du gouvernement québécois pour faire changer d'opinion à l'administration Drapeau-Lamarre».

Pour le représentant du Groupe d'action municipale, M. Nick Auf der Maur, c'est à première vue «fantastique».

«Au cours des dernières années il s'est dépensé des millions de dollars en études de toutes sortes et nous avions peur que ça ne serve à rien. J'attends d'autres informations avant de commenter davantage», a-t-il souligné.

Du côté de l'administration montréalaise, impossibilité de recueillir les commentaires sur les raisons de cette volte-face. On nous a fait savoir hier que le président du comité exécutif de la ville, M. Yvon Lamarre, n'était pas disponible et on n'écartait pas la possibilité d'une déclaration publique au cours de la prochaine semaine.

La Ligue tente de confondre ses détracteurs devant la CTQ

L'enquête de la Commission des transports du Québec (CTQ) sur la conduite des affaires de la Ligue nouvelle des propriétaires de taxis de Montréal a pris hier une nouvelle tangeante alors qu'on tente maintenant de faire la lumière sur la crédibilité de certains intervenants qui ont contesté les dirigeants de cette ligue.

MICHEL GIRARD

Ainsi au cours de la preuve de la défense qui a débuté hier, l'avocat de la ligue, Me Pothier Ferland, a clairement laissé entrevoir aux trois commissaires de la CTQ qu'il avait l'intention de passer au peigne fin la façon dont certains intervenants se sont comportés envers la ligue et celle qu'ils ont d'administrer leur propre entreprise.

Les intervenants, qui avaient été assignés hier à la barre des témoins, devaient apporter avec eux leurs déclarations d'impôt, leurs rapports d'exploitation de taxi, leur charte d'entreprise ou d'organisme.

Bref, la preuve de la défense semble s'orienter davantage sur les affaires que dirigent certains intervenants que sur les présumés irrégularités reprochées à la ligue par le ministre des Transports, Denis de Belleval et les intervenants.

A l'exception des organismes parallèles que certains intervenants ont mis ou tenté de mettre sur pied pour regrouper, à l'instar de la ligue, les propriétaires de taxis, les trois commissaires de la CTQ ont permis hier à l'avocat de la ligue de débuter sa preuve sur les entreprises des intervenants.

Tremblay

Lors de son témoignage, l'intervenant Joseph-Henri Tremblay, propriétaire de Les Entreprises Chevalier et Tremblay Ltée, a admis dans un premier temps que sa compagnie était locataire d'une soixantaine de voitures-taxi appartenant à la Prompt Taxi Association, une entreprise de Mme Magda Brummer. Il a dit que chaque voiture était louée au coût de $800 par année.

Dans un deuxième temps, il a modifié sa version des faits en affirmant devant la CTQ que ces 60 voitures immatriculées au nom de la Prompt Taxi Association appartenaient à sa compagnie, Les Entreprises Chevalier et Tremblay Ltée, qui les avait achetées.

Cette admission de M. Tremblay laisse ainsi présumer, selon l'avocat de la ligue Me Ferland, que l'objet du contrat entre Les Entreprises Chevalier et Tremblay Ltée et la Prompt Taxi Association ne porterait en principe que sur la location des permis d'opération de taxi détenus par la Prompt Taxi.

Afin d'éclaircir cette affaire, les commissaires de la CTQ ont demandé à M. Tremblay de produire lundi prochain devant la commission le contrat en question.

Rappelons que la Sûreté du Québec a porté à la fin de novembre dernier une accusation de recel contre M. Tremblay au sujet de 29 voitures dont les moteurs et les transmissions ont été rapportées volées à l'escouade des crimes contre la propriété. L'affaire est toujours pendante devant les tribunaux.

D'autre part l'intervenant Pierre Chevalier, au cours de son témoignage, a déclaré avoir offert en 1980 à la ligue de payer le montant de sa cotisation (les $35 autorisés par le ministre des Transports).

L'avocat de la ligue, Me Ferland, a fait parader dans la boîte des témoins quatre membres du conseil d'administration de cette ligue qui ont tous affirmé à tour de rôle n'avoir jamais reçu d'offre ni de la part de M. Chevalier ni des autres contestataires.

Notons enfin que la reprise des audiences de l'enquête de la CTQ a commencé dans un climat de grande tension alors que les deux premiers témoins, Mme Magda Brummer (Prompt Taxi Association) et Joseph-Henri Tremblay (Les Entreprises Chevalier et Tremblay Ltée) brillaient par leur absence au moment où ils ont été appelés à la barre des témoins.

LE DÉVELOPPEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

La ville de Montréal se donne quatre ou cinq ans

L'administration montréalaise se donne quatre ou cinq ans pour assurer le développement résidentiel, commercial et industriel du quartier Rivière-des-Prairies et n'a pas l'intention de ménager ses efforts pour y parvenir.

YVON LABERGE

C'est l'assurance qu'a donnée cette semaine le responsable de l'Opération 10,000 logements, M. Richard LaSalle, aux entrepreneurs en construction lors d'une séance d'information qui se tenait à l'hôtel de ville de Montréal.

La ville de Montréal n'a pas l'intention de «gaspiller» le quartier Rivière-des-Prairies, a déclaré M. Richard LaSalle. C'est déjà fait. La ville veut plutôt y améliorer la qualité de vie.

«Quatre ou cinq ans c'est court pour des constructeurs, mais nous n'avons pas le choix. C'est la loi du marché qui nous fait croire que nous n'avons que les cinq prochaines années pour le faire», a-t-il dit aux entrepreneurs.

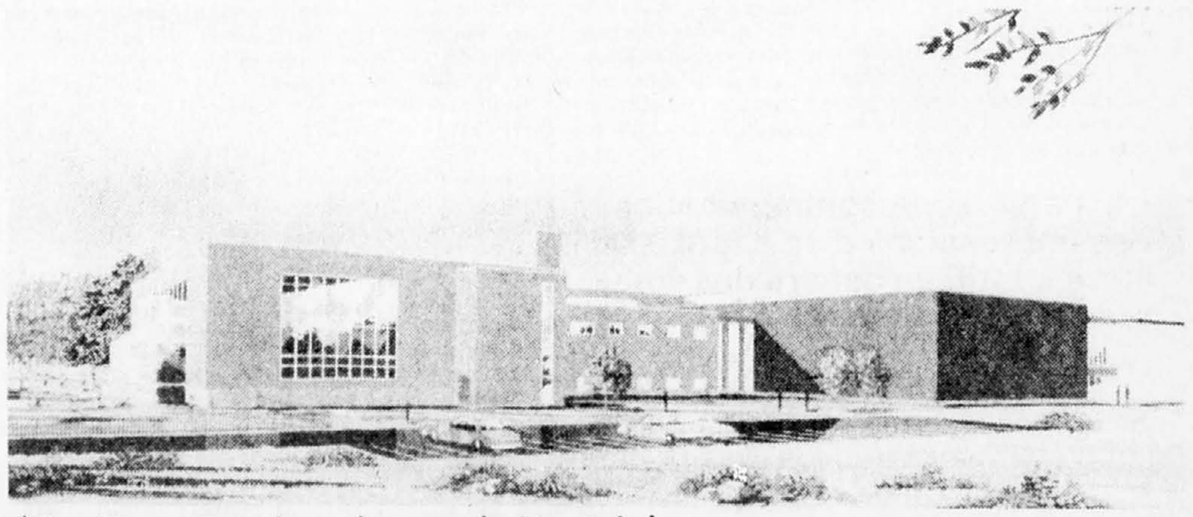
Et dans un premier temps l'administration montréalaise compte bien terminer au cours des prochaines semaines un remembrement de terrains totalisant un million de pieds carrés. Les responsables de l'Opération 10,000 logements espèrent mettre ses terrains en vente dès le printemps pour une mise en chantier de 750 unités de logement au plus tard au printemps 1982.

Ces terrains seront offerts au prix de $1 ou $1.50 le pied carré. «Ce qui est au-dessous du prix du marché, mais nous n'avons pas comme objectif de réaliser de profit», a ajouté M. LaSalle. «La ville de Montréal est sérieuse et veut développer Rivière-des-Prairies. Nous allons vendre des terrains par groupe de 100, à ceux qui veulent construire. C'est fini le temps où Montréal ne s'intéressait pas au quartier.»

Pour parvenir à ses fins, la ville de Montréal entreprendra d'ici peu une vaste campagne de promotion du quartier. CIDEM-Communications en a reçu le mandat et on mettra en évidence le thème «à Rivière-des-Prairies, un coin de paradis, c'est la banlieue en ville ou Montréal à la campagne...»

CIDEM-Communications prévoit faire campagne dans une dizaine d'hebdomadaires de quartiers et magazines spécialisés. Même si CIDEM-Communications affirme dans un document qu'il n'y a pas encore de budget consacré à cette fin, on signale que les coûts estimés pour la publication de placards d'une page de format tabloïd dans les dix journaux sont de l'ordre de $5,000 par parution.

On précise dans ce document un minimum de trois parutions et préférablement quatre, ce qui donne un coût total d'au moins $20,000.



$8 millions dans le sud-ouest de Montréal

La ville de Montréal dépensera $8 millions pour des équipements communautaires dans le sud-ouest de la métropole. En plus de la construction d'une nouvelle aréna, l'administration municipale a fait connaître son intention d'agrandir le centre et l'aréna Gadbois. On prévoit y construire un deuxième gymnase avec six courts de badminton et trois courts de volleyball, neuf salles de recquet-ball et deux salles à usages multiples. Des améliorations seront apportées au bâtiment existant en plus d'y ajouter des équipements pouvant en faciliter l'accès et l'usage aux handicapés. L'aréna sera remise à neuf. Les travaux doivent commencer en juin 81 pour se terminer à l'automne 82.

EN COMMISSION PARLEMENTAIRE

Aucun groupe n'a encore appuyé le projet fédéral

■ QUÉBEC (PC) — Le projet fédéral de rapatriement unilatéral de la constitution a encore été dénoncé hier devant une commission parlementaire de l'Assemblée nationale.

NORMAN DELISLE

Tour à tour, la Fédération des travailleurs du Québec — FTQ —, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, l'Association des Professeurs de Français, te Mouvement national des Québécois — MNQ —, la Centrale de l'Enseignement du Québec — CEY — et même le maire de Granby, M. Paul-O. Trépanier, sont venus dire pourquoi le projet Trudeau leur apparaissait inacceptable.

De fait, le projet d'Ottawa n'a reçu aucun appui des quelque 20 organismes venus se faire entendre depuis le début des travaux de la commission, si ce n'est d'un groupe anglophone de l'Estrie qui a néanmoins réclamé plusieurs changements majeurs dans le projet.

Jeudi, le secrétaire de la FTQ, M. Fernand Daoust, a expliqué que le projet fédéral, s'il était appliqué, aurait pour effet de créer du chômage chez les travailleurs québécois de la construction.

L'article 6 du projet fédéral aurait pour effet de permettre «la libre circulation des travailleurs à travers le Canada». Selon M. Daoust, cette libre circulation, «valable en soi», aurait des conséquences désastreuses pour le Québec.

Il croit en effet que des milliers de travailleurs de la construction en provenance d'autres provinces pourraient venir au Québec aux dépens des travailleurs québécois. Ces derniers sont actuellement protégés par un règlement protectionniste au gouvernement provincial que le projet fédéral rendrait caduc. «Ce règlement en vigueur depuis 1978 est venu mettre fin au marasme qui empoisonnait les relations de travail de la construction depuis 10 ans», a dit M. Daoust.

SUITE AU REFERENDUM

Le Soleil condamné à $200 d'amende

■ (PC) — Le juge Yvon Sirois devra déterminer si la cour des poursuites sommaires a juridiction pour disposer des plaintes portées contre trois citoyens de Sainte-Foy en vertu de la loi sur les consultations populaires, à la suite du référendum du 20 mai dernier.

MM. Jean-Claude Côté, Gilles Tremblay et Jacques Fortier ont contesté la juridiction de ce tribunal lors de leur comparution, alléguant qu'il appartient plutôt au conseil du référendum de disposer des plaintes et des litiges en ce domaine.

Les trois hommes sont poursuivis relativement à l'impression d'affiches portant l'inscription «Mon NON est québécois».

Le juge Sirois a pris la cause en délibéré et doit rendre sa décision le 29 avril.

Par ailleurs, le quotidien québécois Le Soleil a été condamné à deux amendes de $100 chacune pour avoir contrevenu à deux dispositions de cette loi.

Le journal a enregistré un plaidoyer de culpabilité sous les deux chefs.

Il était accusé d'avoir accepté de publier, le 15 mai, une annonce en faveur du Non qui n'avait pas été autorisée par un agent officiel et d'avoir omis de publier le nom et l'adresse de la personne qui avait autorisé sa publication.

Deux autres accusés, la firme Médiacom, de Montréal, et la compagnie ABF Formules d'affaires, de Saint-Hyacinthe, ont nié leur culpabilité et le procès a été fixé au 18 novembre.

Médiacom doit répondre de 21 chefs d'accusation pour avoir les 21 et 24 avril ainsi que le 2 mai, «illégalement fait ou autorisé des dépenses réglementées sans être agent officiel d'un comité national, son adjoint ou son agent local».

Quant à la compagnie ABF, elle est accusée d'avoir illégalement, sans être un agent officiel, fait ou autorisé des dépenses réglementées pour la publication d'une annonce dans Le Soleil le 15 mai 1980.

La loi sur les services de garde prise à partie

■ (PC) — Depuis l'adoption de la loi 77 sur les services de garde en décembre 1979, rien n'a été fait par le gouvernement pour régler les problèmes de financement, de logement et de personnel posés par les garderies.

Bien plus, malgré les affirmations du ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, le développement du réseau de garderies de la province continue d'être désespérément lent puisqu, sans politique financière conséquente, ce développement ne demeure qu'un voeux pieux.

C'est du moins ce qu'a soutenu, hier, en conférence de presse le Regroupement des garderies sans but lucratif du Québec, fort de l'appui de la CSN, de la CEQ ainsi que d'une dizaine de groupes impliqués dans les services de garde à travers la province. L'essentiel de ces récriminations devait être repris aujourd'hui en conférence de presse à Montréal par le Regroupement qui représente quelque 80 garderies de la province.

Le ministère avait demandé aux gardeires à la mi-janvier de consulter leurs membres sur le projet de réglementation de façon à faire connaître leurs recommandations d'ici deux semaines. Selon Denis Munger, porte-parole du regroupement, le délai accordé aux garderies en fait une consultation factive, destinée à voter ces règlements à toute vapeur avant les prochaines élections.

Pour le Regroupement, la principale lacune du projet de règlement demeure l'omission complète qu'on y fait d'une politique destinée à fournir aux gardeires des locaux abordables financièrement.

«Nous sommes restés estomaqués de lire dans LA PRESSE les récentes déclarations de Mme Lisette Gervais, présidente de l'Office des services de garde du Québec», a lancé M. Munger.

Mme Gervais disait souhaiter que l'on repense la gardeire dans une «perspective écologique» où trouveraient place «constructions nouvelles et éclairage solaire».

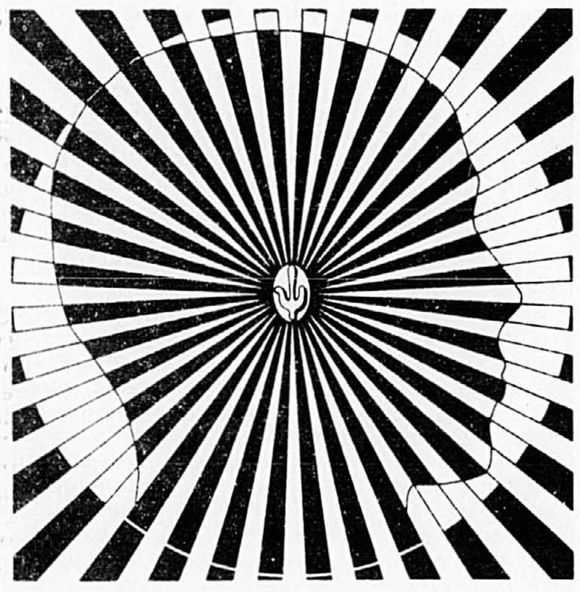
A ne pas manquer...
La Vente sans nom
les 9-10-11 février
chez
VILLE-MARIE
4500 rue Hochelaga, Montréal à deux pas du stade Olympique 253-1414

LOTO-SÉLECT
Date 4-2-81
NUMÉRO GAGNANT 6 5 2 5
Ventes $127,408.50

	Mises de 50¢ gagnantes	Lot par mise de 50¢
dans l'ordre	13	$2,510.90
dans n'importe quel ordre	118	$ 209.20

Initiation à la parapsychologie

par Alain Sotto



LEÇON 2
La télépathie

Au moment précis où je pensais à ma mère, le téléphone a sonné... c'était elle !

Qui n'a pas vécu, au moins une fois dans sa vie, ce genre de coïncidence ? Qui ne s'est pas étonné de penser la même chose qu'un proche au même instant et de s'exclamer : « J'allais justement le dire ! » Ces événements ordinaires et quotidiens, sans signification apparente, sont en fait la manifestation d'un phénomène complexe dont l'origine exacte est encore inconnue bien que ses mécanismes et les conditions dans lesquelles il survient ont été longuement étudiés.

En effet, de tous les domaines dont s'occupe la parapsychologie, la télépathie est, sans aucun doute, celle qui a donné lieu au plus grand nombre de recherches et d'expériences. Et aujourd'hui, peu de personnes nient la possibilité d'une communication entre deux ou plusieurs individus hors des cinq sens connus, communication que l'on nomme **Perception Extra Sensorielle** ou P.E.S.

Depuis les temps les plus reculés de l'humanité, des cas ont été notés mais ce n'est qu'en 1886 que les membres de la « Société pour la recherche psychique » de Londres utilisèrent le terme de « télépathie » — littéralement télépathie signifie sensation à distance (du grec « télé » et « pathos » affection). La première définition fut la suivante :

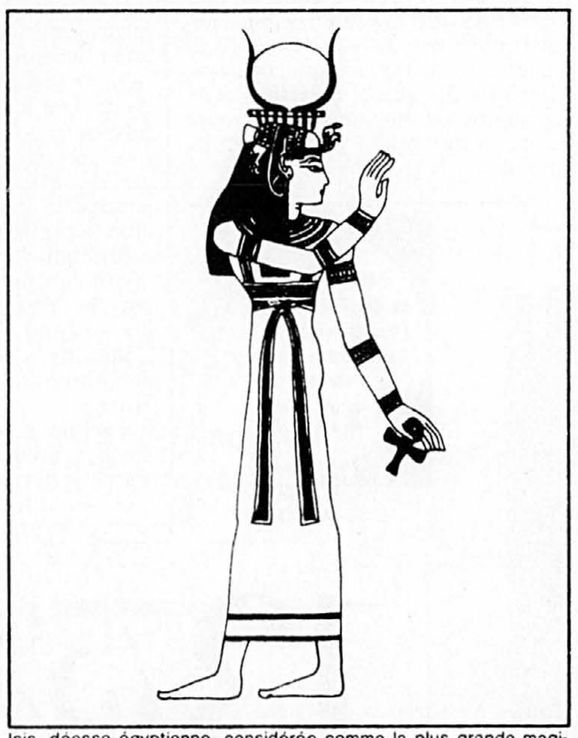
« Il s'agit d'une communication des impressions d'un esprit à un autre esprit, en dehors des voies sensorielles connues ».

Pour le chercheur russe Vassiliev, la télépathie est « un mode d'information particulier, propre aux êtres vivants, tout au moins à certaines espèces. Un être en informe un autre d'un événement perçu, d'une information reçue, d'un sentiment éprouvé par lui, d'un désir... ».

Mais faisons un bond dans l'Antiquité pour décrire le premier cas de télépathie.

500 ans avant Jésus-Christ

Crésus, roi de Lydie, avant de déclencher une guerre contre les Perses, décida de consulter les oracles. Mais il voulut d'abord les mettre à l'épreuve afin de choisir le meilleur d'entre eux. Il dressa une liste de six Grecs et d'un Égyptien et envoya sept messagers ayant pour mission de se présenter à eux le centième jour après leur départ. La question posée était la même pour tous les oracles : « Que fait en ce moment précis le roi Crésus, fils d'Alyattes ? ». Les messagers devaient prendre note des réponses et revenir immédiatement auprès de Crésus. Toutes se révélèrent fausses à l'exception de celle de la Pythie de Delphes. Dès que le messager s'était approché d'elle et avant que celui-ci n'exprime la demande de Crésus, elle s'était exclamée : « À mes sens parvient la senteur d'une tortue écailleuse qui, à cet instant, bout sur le feu avec la chair d'un agneau dans un chaudron de bronze et, de bronze aussi est le couvercle ». L'oracle de Delphes avait deviné juste. Effectivement, après le départ de ses messagers, Crésus avait cherché la recette la plus impossible à imaginer : une tortue et un agneau qu'il dépeça lui-même et qu'il fit bouillir dans un chaudron de bronze.



Isis, déesse égyptienne, considérée comme la plus grande magicienne car son pouvoir dépassait celui des autres dieux et même du dieu-soleil Rê.

Le pape Pie V

Au XVIe siècle, Pie V « reçut » une communication télépathique qui fut notée dans les archives du vatican. Le 7 octobre 1571, il vit la victoire de la flotte alliée sur la puissante armada turque. « Il était à peu près cinq heures lorsque la bataille de Lépante toucha à sa fin. Au même moment, Pie V, qui depuis le départ des vaisseaux chrétiens avait redoublé ses prières et ses mortifications, était en train d'examiner avec quelques prélats les comptes de son trésorier Busotti. Tout à coup, comme possédé par une force invisible, il se leva, plongé encore dans ses pensées, s'approcha de la fenêtre, l'ouvrit, dirigea son regard vers l'est, puis se tournant, les yeux brillants d'extase, vers ceux qui étaient à côté de lui, il dit : « Abandonnons nos affaires et remercions le Seigneur, les flottes chrétiennes ont remporté la victoire ». Il renvoya ses prélats et se rendit immédiatement dans son oratoire. Mais Busotti et ses collègues, surpris par ces révélations aussi inattendues que réjouissantes, notèrent exactement le jour et l'heure. Dans leur excitation, ils s'empressèrent de faire part de la nouvelle à plusieurs cardinaux et autres personnes qui relevèrent également la date. La confirmation de cette vision télépathique arriva deux semaines plus tard.

La télépathie spontanée

Pendant des années, rapports et témoignages se sont accumulés de par le monde, fournissant une masse énorme d'informations. À l'époque on se contentait d'enregistrer les récits et d'en vérifier l'authenticité. Ainsi ce témoignage noté par Victor Hugo :

« Le 27 novembre dernier, une vieille femme appelée Madame Guérin, âgée de 76 ans et demeurant rue des Fossés-du-Temple, était malade d'une maladie qui paraissait peu grave et que le médecin avait qualifiée d'indigestion. Il était cinq heures du matin. Sa fille, veuve, nommée Madame Guérard, qui logeait avec elle, s'était levée de bonne heure, avait allumé sa lampe, et travaillait, assise au coin du feu, près du lit de sa mère :

— Tiens, dit-elle, Madame Lanne doit être revenue de la campagne (cette Madame Lanne était l'ancienne épicière du coin de la rue Saint-Louis et de la rue Saint-Claude). Il faudra, ajouta Madame Guérard, que j'aille la voir aujourd'hui.
— C'est inutile, dit la mère.
— Pourquoi donc ?
— C'est qu'elle est morte il y a une heure !
— Bah ! ma mère, que dites-vous là ? Rêvez-vous ?
— Non, je suis bien éveillée, je n'ai pas dormi de la nuit et comme quatre heures du matin sonnaient, j'ai vu passer Madame Lanne qui m'a dit : « Je m'en vais, venez-vous ? ».

La fille crut que sa mère avait fait un rêve.

Le jour vint, elle alla voir Madame Lanne. Cette femme était morte dans la nuit, à quatre heures du matin. Le même soir, Madame Guérin fut prise d'un vomissement de sang. Le médecin appelé dit : « Elle ne passera pas vingt-quatre heures. » En effet, le lendemain à midi, un second vomissement de sang la prit et elle mourut.

J'ai connu Madame Guérin et je tiens le fait de Madame Guérard, femme pieuse et honnête, qui n'a menti de sa vie. »

Quand les premières sociétés de recherche psychique se développèrent à la fin du XIXe siècle, aussi bien en Angleterre, aux États-Unis qu'en France, les chercheurs tentèrent de définir les caractéristiques majeures de la télépathie spontanée :

1 **Le phénomène apparaît avec une grande fréquence lorsque la personne « émettrice » (l'agent) est malade, en danger de mort ou agonisante.**

2 **Le message est généralement reçu par un membre de la famille ou par quelqu'un qui lui est très lié affectivement.**

3 **La réception du message se produit soit simultanément, soit peu de temps après son émission par la personne en détresse.**

4 **La télépathie survient le plus souvent au milieu du sommeil ou pendant une période de calme et de détente.**

Citons quelques exemples de télépathie spontanée.

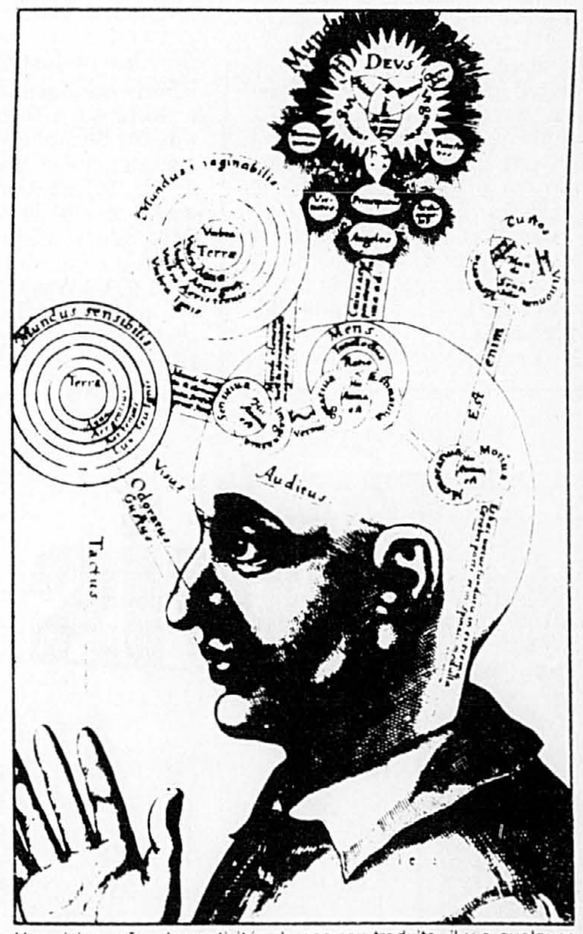
Cas no 1

J'ai eu un soir la preuve que mon mari entretenait une liaison avec une femme que je croyais mon amie. Lorsque j'ai appris la vérité, j'ai dit à cette femme que je lui pardonnais mais qu'elle ne serait jamais plus rien pour moi. Plus tard, elle a épousé quelqu'un d'autre. J'avais pardonné à mon mari et nous nous entendions très bien quand, cinq ou six ans après cet incident, j'ai rêvé que cette femme m'appelait : elle me disait qu'elle était mariée, heureuse; pourquoi ne serions-nous pas de nouveau amies ? Pourquoi ne pas nous revoir tout comme nous le faisions autrefois avec son ancien mari ? Le lendemain matin, à neuf heures, le téléphone sonna et ce fut mot pour mot la conversation de mon rêve. Je le lui ai dit et elle m'a répondu : « Je n'en suis pas surprise car j'ai tellement pensé à toi mais chaque fois que je voulais t'appeler je me rappelais que tu ne voulais plus me parler. Pourtant, ce matin, quelque chose m'a poussé à le faire. » Inutile de dire que je n'ai pas voulu la reprendre comme amie mais tels sont les faits.

Cas no 2

Une habitante du Nouveau-Brunswick était, en compagnie d'une amie, en train de faire ses achats de Noël quand, soudain, elle sentit qu'elle devait immédiatement rentrer chez elle et elle partit malgré les moqueries de son amie. Elle trouva son mari, écroulé dans sa voiture, inconscient, le visage violacé. Il réparait sa voiture lorsqu'une tempête de neige l'avait obligé à refermer la porte de son garage. Il ne prit pas garde aux gaz d'échappement qui rapidement l'asphyxièrent. Il avait dans un instant de lucidité, avant de perdre conscience, très fortement pensé à sa femme. Le fait que celle-ci ait suivi la voix intérieure qui lui demandait de rentrer chez elle, elle a sauvé cet homme.

Ces deux cas ont été enregistrés et vérifiés par Louisa Rhine. Voici un troisième exemple recueilli par Léonid Vassiliev dans son laboratoire de Leningrad.



Une vision naïve des activités du cerveau traduite, il y a quelques siècles, par cette curieuse image.

Cas no 3

Mon fils était étudiant à l'Institut polytechnique de Kiev quand il devint tuberculeux. Il était soigné à Kiev. Comme je savais que son cas était grave, je passai plus d'une nuit blanche. Pour lutter contre mes soucis je pris l'habitude de lire toute la nuit. Un soir alors que j'étais au milieu du *Poème pédagogique* de Makarenko j'eus soudain l'impression qu'un courant électrique parcourait mon corps puis, très clairement, je vis apparaître devant moi le visage épuisé et torturé de mon fils ! Il me regardait d'un air suppliant comme s'il voulait me dire quelque chose. Pétrifiée, je restais à le regarder... puis, soudain... il avait disparu. Tremblante, terrifiée, je compris immédiatement que mon fils n'était plus, qu'il venait de mourir cette nuit même. En pleurant, je notai l'heure, le jour et la date. Ce n'était que trop vrai. Plus tard, j'appris qu'à cette même heure mon fils s'était éteint à Kiev, à 300 kilomètres de là. Et Vassiliev de conclure ce récit : « Cette dame n'a jamais souffert d'hallucinations ni avant ni depuis cette expérience. »

La prochaine leçon :

Les degrés de la télépathie

Cours présenté par le
collège marie-victorin
en collaboration avec le journal
la presse



téléphoto AP

Le ministre canadien de la Défense, M. Gilles Lamontagne, a été reçu hier au Pentagone par son homologue américain, M. Weinberger.

LAMONTAGNE À WASHINGTON

La bombe à neutrons, un choix de dernier recours

■ WASHINGTON. (PC, AFP) — Le ministre canadien de la Défense, M. Gilles Lamontagne, a déclaré hier avoir reçu l'assurance que les États-Unis consulteront le Canada et leurs autres alliés avant d'ajouter la bombe à neutrons à l'arsenal européen.

M. Lamontagne, qui a rencontré le nouveau secrétaire américain à la Défense, M. Caspar Weinberger et des leaders du Congrès au cours d'une brève visite à Washington, a reconnu la nécessité des armes nucléaires, mais il a ajouté: «Nous tenterons de trouver s'il n'y a pas d'autres armes de dissuasion efficaces avant de recourir à ce genre d'arme (la bombe à neutrons)».

Le ministre a souligné que le Canada est un pays non-nucléaire du point de vue militaire, mais il a indiqué que certains pays de l'alliance atlantique «doivent se munir de la meilleure riposte possible à toute attaque éventuelle».

M. Lamontagne, qui a conféré brièvement avec le sénateur John Tower, nouveau président de la commission des forces armées du Sénat, et avec M. Melvin Price, président de la commission équivalente de la Chambre, a dit avoir soulevé la question du déficit croissant encouru par le Canada dans le commerce des armes et de l'équipement militaire entre les deux pays. Ce déficit est sur le point d'atteindre $1 milliard, ont indiqué des sources canadiennes. Cela est dû surtout à l'achat par le Canada de chasseurs F-18 devant être livrés dans les 10 prochaines années au coût d'environ $4 milliards. Une partie de ce déficit sera toutefois compensée par la fabrication de certaines composantes au Canada.

Au sujet du F-18, M. Lamontagne a dit avoir reçu l'assurance de M. Weinberger que le programme des F-18 se poursuit selon le calendrier prévu.

Le ministre canadien est parti en soirée pour St. Louis où il devait visiter les usines de la firme McDonnell-Douglas, constructeur du F-18.

Une grève générale paralyse la Belgique

CONTRE LE BLOCAGE DES SALAIRES

AFP et Reuter

■ BRUXELLES — Les travailleurs belges ont répondu hier à une très large majorité à l'appel des deux centrales syndicales (FGTB-socialiste et CSC-social-chrétienne), qui avaient lancé dans tout le pays un mot d'ordre de grève de 24 heures pour protester contre le plan de redressement économique et social du gouvernement.

Ce plan d'austérité, qui était discuté au Sénat, avec de fortes chances d'être approuvé, prévoit outre le blocage des salaires pendant deux ans, la réduction des allocations de chômage et des remboursements de sécurité sociale.

La grève a été très largement suivie, notamment en Wallonie et dans le secteur privé, a estimé un responsable syndical.

Le mouvement a été général dans tout le pays, paralysant à la fois le secteur pétrolier, les transports urbains, et presque toutes les industries dans la région francophone au sud du pays.

Des manifestations ont eu lieu dans les grandes agglomérations wallonnes, Namur, Charleroi et Liège.

Peu d'incidents ont été signalés au cours de cette journée de large mobilisation sociale. Le train Liège-Bruxelles a été bloqué hier matin pendant plus d'une heure par des grévistes et Nivelles, qui était encerclée par des barrages dressés par les grévistes, est restée ville morte toute la matinée.

En Flandres, le climat était plus calme, à l'exception toutefois des secteurs pétrolier, de la métallurgie et des transports urbains, qui ont été paralysés. Des arrêts de travail ont été également observés dans les grands magasins.

Cette journée a reflété le malaise social qui règne depuis le début de l'année en Belgique, non seulement en raison du programme gouvernemental mais aussi de la situation préoccupante dans la sidérurgie, le textile et l'automobile.

Alors que les syndicats réclament du gouvernement une politique dynamique de l'emploi, le taux de chômage en Belgique dépasse actuellement 9 pour cent de la population active, en progression de 20 pour cent en un an, soit le plus élevé de la communauté européenne.

Le gouvernement belge considère les restrictions salariales comme le seul moyen de surmonter les difficultés économiques actuelles du pays et de rendre sa compétitivité à l'industrie. La Belgique a le taux de chômage le plus élevé de la communauté européenne, et son taux d'inflation — actuellement de 7 pour cent — ne cesse d'augmenter.

Les syndicats ont menacé de lancer de nouveaux mouvements de grève et d'organiser une manifestation d'une ampleur exceptionnelle le 15 février si aucun accord n'est conclu avec le patronat.

Le mécontentement syndical est encore avivé, notamment en Wallonie, par un projet de fusion affectant l'industrie sidérurgique et susceptible d'entraîner la suppression de 4,000 emplois, ainsi que par la fermeture imminente des usines de la firme automobile «British Leyland» qui mettra 2,200 ouvriers au chômage.

14 ans prisonnier, un marine américain condamné pour avoir pactisé avec l'ennemi

d'après AFP, PA, UPI

■ Un jury militaire formé de cinq vétérans du Vietnam a reconnu, hier, le «marine» Robert Garwood coupable de collaboration avec l'ennemi, de port d'armes et d'uniforme de l'ennemi. Robert Garwood est le seul prisonnier américain au Vietnam jugé pour son comportement après sa capture par les Vietnamiens.

Robert Garwood, aujourd'hui âgé de 34 ans, n'avait pas vingt ans lorsqu'il avait disparu au volant de sa jeep, en 1967 près de la base de Danang. Il avait regagné les États-Unis en 1979 après avoir passé près de 14 ans au Vietnam.

L'armée avait décidé de le traduire devant une cour martiale après avoir reçu plusieurs témoignages d'anciens prisonniers américains au Vietnam, selon lesquels Garwood collaborait ouvertement avec les Vietnamiens dans les camps de prisonniers, servant notamment d'informateur et de garde occasionnel et participant aux interrogatoires des nouveaux arrivés.

Robert Garwood, trouvé coupable, en plus, d'avoir frappé un prisonnier américain, risque la prison à vie. Le même jury de cinq hommes, tous anciens combattants du Vietnam, fixera la sentence à l'issue d'audiences ultérieures.

Au cours des douze semaines de débats, les défenseurs du «marine» ont tenté de démontrer que leur client n'avait pas volontairement collaboré, mais qu'il avait simplement tenté de rester en vie. Son comportement, ont-ils souligné, indique qu'il avait cédé aux pressions physiques et psychologiques des Vietnamiens.

Le jury a cependant décidé de ne pas retenir cette thèse. Il a au contraire retenu les témoignages accablants de trois prisonniers de guerre qui ont tous affirmé avoir vu Garwood fraterniser avec ses gardiens vietnamiens, porter un brassard en signe de deuil, le jour de la mort d'Ho Chi Minh, déclarer qu'il était moralement et intellectuellement contre la guerre du Vietnam et qu'il désirait aider la cause communiste.

Rappelons que l'accusation avait dû retirer le chef d'accusation de désertion, n'ayant pas pu prouver qu'il n'avait pass été capturé comme Garwood l'a toujours soutenu.

À l'annonce du verdict, Robert Garwood a gardé une attitude stoïque et n'a fait aucune déclaration. La longueur des délibérations a surpris, les verdicts militaires de ce type étant rendus habituellement très vite. Le président du jury a fait remarquer qu'avant de prononcer la condamnation définitive, le jury fera sûrement appel à d'autres témoins. Robert Garwood risque au maximum une sentence de prison à vie.



téléphoto UPI

Robert Garwood

Le différend n'est pas réglé, selon l'Équateur

d'après AFP

■ Au lendemain de la réunion de l'OEA sur le conflit territoral entre le Pérou et l'Équateur, le président équatorien Jaime Roldos a déclaré hier que le différend, qui a provoqué des affrontements dans la Cordillère du Condor, ne sera pas réglé «tant que l'injustice prévaudra».

Dans un discours à Guayquil, M. Roldos a affirmé que l'Équateur est décidé à faire respecter son intégrité et ses droits territoriaux. «L'Équateur «a été, est et sera présent dans la Cordillère du Condor», a-t-il dit. M. Roldos a indiqué que lors de la réunion de l'OEA à Washington, son pays avait accepté l'intervention des USA, du Brésil, de l'Argentine et du Chili en tant que pays amis, et non en tant que garants du Traité de Rio, qui avait délimité en 1942 la frontière entre le Pérou et l'Équateur. L'Équateur conteste ce traité qui, selon M. Roldos, lui a enlevé plus de 200,000 km carrés de territoire.

De son côté, le Pérou estime que sa thèse, affirmant la validité du Traité de Rio de Janeiro, s'est imposée au cours de la réunion de l'OEA.

En fait, la réunion consultative de l'OEA s'est contentée d'adopter une résolution prévoyant le maintien du cessez-le-feu à la frontière des deux pays et l'établissement d'une commission d'observateurs destinée à surveiller sur le terrain l'application du cessez-le-feu. Cette commission est formée par les attachés militaires en poste à Quito et à Lima des quatre pays garants du Traité de Rio. Cette résolution a été adoptée par consensus par les 11 pays participants.

Avis Public

CKAC 73

Chers Auditeurs,

CKAC est heureux de vous présenter, à compter du 9 février: "L'INFORMATEUR". Cette nouvelle émission d'affaires publiques sera diffusée du lundi au vendredi, de 13h15 à 15h00.

Cette émission animée par le journaliste Pierre Pascau, permettra à tous les citoyens de la région de Montréal, de réfléchir et de réagir face aux événements qui nous entourent. Avec "L'INFORMATEUR", nous vous offrons des interviews percutantes, des dossiers chocs et surtout la présence des personnalités qui marquent notre quotidien.

Le Numéro 1 de l'Information présente donc l'émission d'affaires publiques Numéro 1: "L'INFORMATEUR" avec Pierre Pascau. Après l'avoir écoutée, vous saurez que votre information du jour ne sera pas complète sans la présence de "L'INFORMATEUR".

Merci de votre attention,

Paul-Émile Beaulne

Paul-Émile Beaulne
Président-Directeur Général
CKAC/73

L'informateur CKAC 73

avec pierre pascau

Hier, au Motel Suez à Miami Beach, la température maximale a atteint 72° F

Pour réservations: 305-947-6748

13,75% par an.

Notre dépôt à terme invariable: un vrai de vrai REER!

Grâce à notre dépôt à terme invariable, votre argent ne perd jamais son temps. Vous y cotisez pour la durée de votre choix: un, deux, trois, quatre ou cinq ans. Et pendant tout ce temps, nous vous garantissons le taux du jour du dépôt.

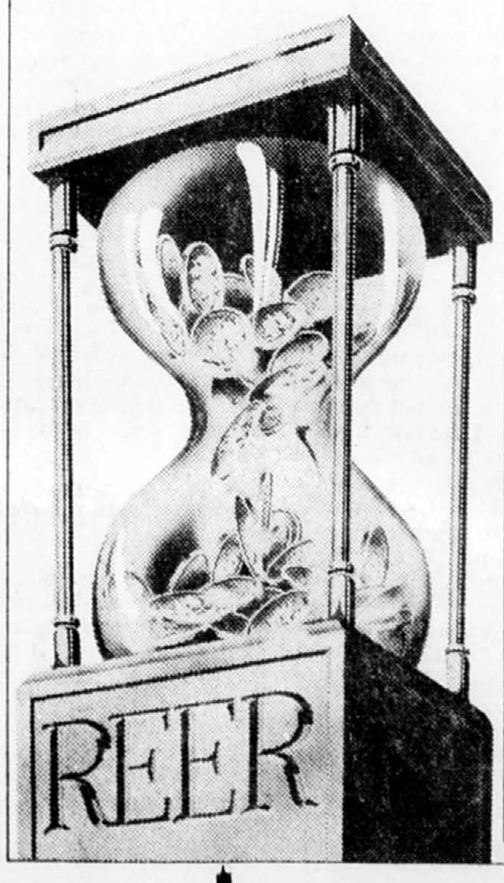
Par exemple, pour les placements à un an, nous versons actuellement 13,75% d'intérêt.* Cet intérêt vous est versé chaque année. Il se compose chaque mois et se compare au meilleur taux que nous consentons sur l'épargne.*

En plus, vous n'avez pas de frais d'administration à payer.

En passant, saviez-vous que nous accordons des taux de faveur sur les prêts personnels? Profitez-en donc pour cotiser le maximum permis à votre REER!

Ne perdez pas une minute! Venez dès aujourd'hui vous renseigner sur notre dépôt à terme invariable.

Chez nous, votre argent ne perd pas son temps.



Trust National

Trust National. Nous veillons sur vos intérêts.

Le taux d'intérêt indiqué peut être modifié sans préavis.
*Taux fixé chaque mois. L'intérêt est calculé sur le solde mensuel minimum.

Solidarité poursuit sa partie d'échecs avec le gouvernement

d'après AFP, PA, UPI, Reuter

■ En décrétant, hier, un mot d'ordre de grève générale pour lundi prochain dans la province méridionale de elenia Gora, en réaction contre les mesures annoncées à Varsovie en matière de paiement des jours de grève, les dirigeants de «Solidarité» poursuivent leur partie d'échecs avec le gouvernement.

Des menaces ont été proférées de part et d'autre mais jusqu'à présent aucune des deux parties n'est enocre passée à l'action. Avec l'escalade verbale qui, ces derniers jours, a fait monter la tension à la limite du tolérable, cette partie d'échecs, avec les dangers qu'elle comporte, devrait trouver son dénouement au 8ème plénum du Comité central du Parti dont les assises doivent se tenir lundi prochain dans la capitale. Ses décisions seront lourdes pourees pour l'avenir du pays.

Le plénum doit, en effet, se tenir la veille du jour où la Cour Suprême doit se prononcer sur la légalité du syndicat indépendant des agriculteurs. Quoi qu'il en soit, le sud du pays est en effervescence alors qu'un calme relatif règne dnas les autres parties du pays.

L'arrêt de travail décid voisi dix jours dans la province de Bielsko-Biala s'est prolongé à la suite de la rupture des négociations entre les syndicats et le gouvernement. M. Lech Walesa a décidé d'établir son quartier-général à Bielsko-Biala et entend y rester jusqu'à la reprise des négociations entre une commission gouvernementale et la section locale de Solidarité.

Dans le même secteur, à Jelenia Gora, l'appel à la grève générale a été lancé par un comité de grève qui a en même temps donné jusqu'à lundi au gouvernement pour satisfaire aux exigences des ouvriers. La réaction des responsables de Solidarité au barème fixé par Varsovie pour le paiement des jours de grève laisse prévoir une extension du mouvement de grève. Selon les grévistes de Jelenia Gora, la nouvelle règlementation vise essentiellement à restreindre le droit de grève.

Cette nouvelle vague de manifestations, grèves et menaces de grève qu'affronte la Pologne survient moins d'une semaine après l'accord conclu au sujet de l'accès des nouveaux syndicats aux moyens d'information. D'ailleurs l'agence Tass a accusé de nouveau le syndicat «Solidarité» de pousser le pays «à l'anarchie et au chaos». Tass, qui se réfère à la presse polonaise, accuse «certaines sections» de «Solidarité» de «maintenir la confrontation avec l'État» afin «d'instaurer une dualité de pouvoir dans le pays».

De plus l'Allemagne de l'Est a réitéré ses accusations contre «Solidarité», en soutenant que le syndicat a transformé la province de Bielsko-Biala en foyer antirévolutionnaire. La région «est à présent un centre d'attaques dirigées contre le Parti et l'État» affirme l'agence officielle de l'Allemagne de l'Est. Quant à M. Kania, le premier secrétaire du POUP, il déclare selon la Pravda que la situation en Pologne est aujourd'hui plus grave qu'il y a six mois».



téléphoto PA

Poing levé, les membres de Solidarité affirment leur détermination de poursuivre la grève à Bielsko-Biala, après l'échec des pourparlers.

Un chef terroriste capturé en Italie

■ TURIN (Reuter, AFP) — Maurice Bignami, chef présumé de l'organisation terroriste «Prima Linea», recherché en rapport avec au moins quatre assassinats politiques, a été arrêté au cours d'une attaque à main armée contre une bijouterie de Turin.

Cette arrestation marque un point important dans la lutte contre le terrorisme en Italie. Maurice Bignami était, depuis 1977, l'un des noms importants du terrorisme italien, un des derniers restés en liberté, après les arrestations de Renato Curcio, des Brigades rouges, et de Corrado Alunni, de Prima Linea.

C'est au terme d'un «banal» hold-up commis contre une bijouterie de la périphérie de Turin, vraisemblablement pour «financer» le groupe clandestin, que Bignami a été arrêté. Armé d'une mitraillette et d'un gilet pare-balles, Bignami a été blessé au pied et est tombé avant d'atteindre le véhicule à bord duquel ses trois complices ont pris la fuite.

Plus de 140 coups de feu ont été échangés entre les extrémistes et la police. Une automobiliste a été blessée au visage par une balle perdue.

«Je suis un prisonnier politique et je n'ai rien à dire», a déclaré Bignami avant d'être conduit à l'hôpital.

La police avait d'abord refusé de donner l'identité de l'homme capturé mercredi soir et la confirmation officielle qu'il s'agissait bien de Bignami n'est arrivée que 18 heures plus tard.



téléphoto UPI

Maurice Bignami après son arrestation.

Par ailleurs, à Milan, des membres des Brigades rouges ont kidnappé un cadre d'une aciérie de Breda alors qu'il attendait un autobus près de sa demeure. Ils l'ont ensuite conduit à l'usine et l'ont lié à un lampadaire devant la porte de l'entreprise, avec un écriteau signé des Brigades rouges accroché au cou et réclamant la fin de la modernisation de l'usine parce qu'elle augmente la productivité et supprime des emplois.

La grève de la faim reprendra dans les prisons de l'Ulster

■ BELFAST (AFP, PA) — Les détenus républicains de la prison de Maze (pour hommes) et de la prison de femmes d'Armagh, en Irlande du Nord, ont décidé de reprendre le 1er mars prochain leur grève de la faim pour obtenir le droit de porter leurs vêtements civils.

Les détenus estiment que le gouvernement britannique n'a pas tenu les engagements pris en décembre dernier qui avaient mis fin au «jeûne jusqu'à la mort» que sept détenus avaient observé pendant 53 jours.

La décision a été annoncée par le Sinn Fein provisoire (aile politique de l'IRA). Il n'a pas précisé combien d'entre eux participeraient au mouvement, mais on a appris de bonne source que moins de sept personnes observeront le jeûne de protestation.

Ces personnes ont déjà été choisies et leurs familles ont été prévenues.

À Londres, le gouvernement a réaffirmé son intention de ne pas céder à la grève de la faim. Le secrétaire à l'Irlande du Nord, M. Humphrey Atkins, a dit que «les principes que le gouvernement britannique avait énoncés face au mouvement des détenus de Maze et d'Armagh ne changeront pas. Le gouvernement n'abandonnera pas le contrôle des prisons à un groupe particulier de détenus. Il n'acceptera pas de reconnaitre que le meurtre et la violence sont moins graves parce qu'ils sont commis dans un but politique».

Les détenus républicains veulent obtenir le statut de prisonniers politiques et, notamment, le droit de porter des vêtements civils et de recevoir plus de courrier et de visites.

En décembre dernier, sept détenus avaient mis fin à leur grève de la faim après 53 jours en vertu d'un accord avec le gouvernement britannique leur donnant droit de porter des vêtements civils. Mais la situation s'est détériorée à la fin de janvier lorsque le gouvernement a voulu obliger les détenus à porter des vêtements de type civil fournis par l'administration pénitentiaire plutôt que ceux qui leur avaient été apportés par leurs familles.

420 détenus de Maze et 29 de la prison d'Armagh observent actuellement la grève de l'hygiène, refusant de se laver et de nettoyer leurs cellules.

DÉPÊCHES

LES RELATIONS Est-Ouest ont été au centre des premiers entretiens du chancelier Helmut Schmidt avec le président Giscard d'Estaing, qui ont débuté hier à Paris. Les deux hommes d'Etat ont indiqué qu'ils veulent définir l'attitude commune que les deux pays entendent adopter face aux tensions croissantes entre l'Est et l'Ouest. Les discussions d'hier ont aussi porté sur la Pologne. On indique que les dirigeants français et ouest-allemands souhaitent une plus étroite coordination de leur politique avec l'administration américaine.

MOSCOU juge rétrograde la politique de Reagan par le biais de la Pravda qui écrit que le président Ronald Reagan souffre «des maladies de jeunesse» de ceux qui viennent d'accéder au pouvoir et qu'il parait enclin à fonder sa politique sur l'astronomie et la philosophie médiévale. Dans la première réplique substantielle de Moscou aux accusations de mensonge et d'expansionnisme proférées à son encontre par le président Reagan, la Pravda estime que Washington est prêt à n'importe quoi pour promouvoir ses intérêts et son hégémonie mondiale.

L'ARABIE saoudite est prête à utiliser toutes ses ressources «et même à lutter et à verser notre sang» afin de libérer Jérusalem et la Palestine, si une solution pacifique ne peut être trouvée, a déclaré hier le ministre saoudien du Pétrole, cheikh Ahmed Yamani, à Bruxelles. Il a lancé un appel au président Reagan pour qu'il persuade les Israéliens de quitter les territoires occupés et s'assurer que «l'emblème des Palestiniens flotte au-dessus de leur Etat».

LE CANADA accordera une subvention de 3,75 millions de dollars canadiens pour appuyer les opérations de secours aux réfugiés du Cambodge au cours de 1981, a annoncé hier M. Mark MaGuigan, ministre canadien des Affaires extérieures. Cette contribution a été annoncée à l'UNICEF lors d'une séance spéciale du conseil d'administration à New York, les 22 et 23 janvier dernier, précise-t-on à Ottawa. La subvention permettra de venir en aide aux réfugiés kampuchéens qui se trouvent à l'heure actuelle dans des camps en Thaïlande, dans des camps le long de la frontière thaïlandaise bordant le Kampuchea et à ceux qui se trouvent encore dans leur pays.

L'AMBASSADEUR d'Union soviétique aux Etats-Unis, M. Anatoly Dobrynine, a participé hier matin à Washington à un petit déjeuner de prière auquel assistaient le président Ronald Reagan et son épouse Nancy, ainsi que le secrétaire d'Etat, le général Alexander Haig. Le couple présidentiel, M. Dobrynine, Haig et quelque 3,000 personnes ont écouté dans le recueillement la lecture d'une page de l'écriture sainte recommandant le rejet de la force armée et la soumission à «l'esprit du Christ». Ce petit déjeuner de prière, coutume fréquente à Washington, s'est tenu dans un grand hôtel de la capitale américaine.

2$ DE REMISE SUR VOS FRIANDISES PRÉFÉRÉES!

Joignez le code ici. Joignez le code ici. Joignez le code ici. Joignez le code ici.

Joignez le code ici. Joignez le code ici. Joignez le code ici.

Comment faire? Vous voyez cette petite case de code universel, il y en a une sur chacune des tablettes de chocolat ou friandises Caramilk, Crunchie, Snack Bar, Starbar, Wunderbar, Bar Six, Rum & Butter, Macaroon, Honeycrisp et Dairy Milk.

Découpez-en dix en tout, toutes les combinaisons sont possibles. Collez-les sur les cases libres de cette annonce et envoyez-nous le tout en prenant bien soin d'indiquer vos nom et adresse. Vous recevrez par la suite, avec nos compliments, une remise de 2$.

Vous pouvez aussi nous envoyer dix emballages. Mais dépêchez-vous, l'offre de remise est valide pour une période limitée seulement.

Joignez le code ici. Joignez le code ici. Joignez le code ici.



2$ de remise, ça se prend bien.

Nom _____

Adresse _____

Province _____

Code postal _____

Pour recevoir votre remise de 2$, inscrivez lisiblement vos nom et adresse sur ce coupon. Joignez-y 10 codes universels (ou emballages) des tablettes de chocolat ou friandises suivantes: Caramilk, Crunchie, Snack Bar, Starbar, Wunderbar, Bar Six, Rum & Butter, Macaroon, Honeycrisp ou Dairy Milk de format standard. Toutes les combinaisons sont possibles.

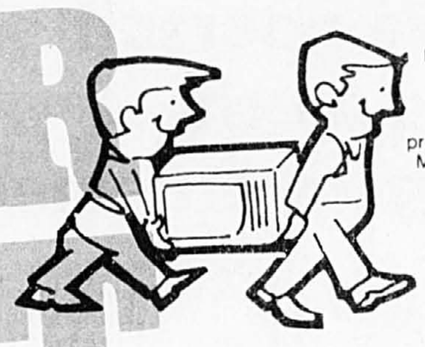
Envoyez à: Offre de remise Cadbury
Casier postal 9569
Saint-Jean, Nouveau-Brunswick
E2L 4N8

Cette offre prend fin le 31 juillet 1981. Veuillez allouer de quatre à six semaines avant d'accuser réception de votre remise. Cadbury Schweppes Powell Inc. se réserve le droit de mettre fin à cette offre sans d'autre préavis.

Ce coupon ne peut être échangé contre de la marchandise (remise en argent seulement).

SOLDE D'UN JOUR À L'ENTREPÔT SIMPSONS



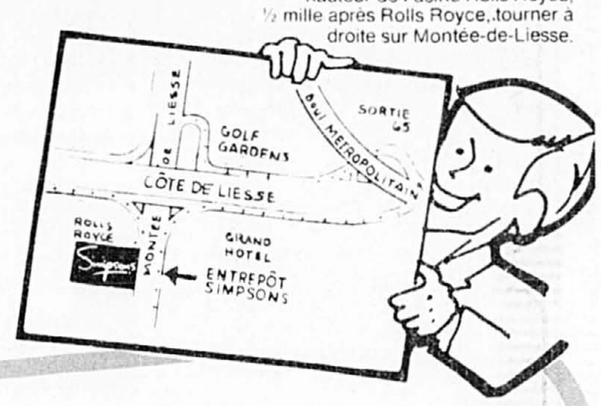


L'ENDROIT EST FACILE À TROUVER

L'entrepôt Simpsons se trouve sur Montée-de-Liesse, au sud du boulevard Côte-de-Liesse.

EN VENANT DE L'EST: prendre la sortie 65 sur le boulevard Métropolitain et rouler 2 milles vers l'ouest sur la route de service. Tourner vers le nord à Montée-de-Liesse, puis à gauche pour aller vers le sud sous le boulevard Côte-de-Liesse.

EN VENANT DE L'OUEST: prendre la route de service sur le boulevard Côte-de-Liesse à la hauteur de l'usine Rolls Royce; ½ mille après Rolls Royce, tourner à droite sur Montée-de-Liesse.



de 8h30 à 5h du soir samedi seulement, à l'entrepôt St-Laurent Montée-de-Liesse sud

Plusieurs autres articles non énumérés. Pas de commandes postales, ni téléphoniques. Articles vendus tel quel. Si la livraison est nécessaire, elle sera faite, moyennant des frais en rapport avec l'article. Tous les articles sont sujets à des ventes antérieures.

BONS ACHATS POUR LE DIVERTISSEMENT

Modèles d'étalage et de démonstration. Tous entièrement garantis; tous en parfaite condition de fonctionnement.

TÉLÉVISEURS COULEUR

	Prix orig. Simpsons	
1 seul. Portatif 20" "Electrohome" "Elgin"	568.00	419.99
1 seul. Portatif 13" "Philco". Modèle C2204	369.00	279.99
1 seul. Console 26" "Magnavox". Modèle 4640	1199.99	699.99
1 seul. Console 26" "Panasonic". Modèle 26G10	979.99	649.99
1 seul. Console 26" "Sylvania". Modèle CL9142	979.99	649.99
3 seul. Portatif 20" "Philco". Modèle C2908	479.00	379.00
1 seul. Portatif 20" "Toshiba". Modèle C991	649.99	489.99
1 seul. Portatif 20" "Sylvania". Modèle CX9164	599.99	419.99
1 seul. Portatif 20" "Sylvania". Modèle CX9161	499.00	399.00
1 seul. Portatif 20" "Toshiba". Modèle CA940	699.99	539.99
1 seul. Console 26" "Colortrak" de "RCA". Avec télécommande. Modèle GD930A	Spécial	969.99
1 seul. Console 26" "XL-100" de "RCA". Modèle GD618	Spécial	599.99
1 seul. Console 26" "Colortrak" de "RCA". Avec télécommande. Modèle GER790	Spécial	969.99
1 seul. Console 26" "Colortrak" de "RCA". Avec télécommande. Modèle GD778R	Spécial	769.99
1 seul. Console 26" "Colortrak" de "RCA". Modèle GC738	Spécial	649.99
1 seul. Console 26" "RCA". Avec télécommande. Modèle GD985	Spécial	1069.00
1 seul. Console 26" "RCA". Avec télécommande. Modèle GD988	Spécial	1169.00
1 seul. Portatif 20" "RCA". Avec radio AM FM. Modèle JD954	Spécial	499.99
1 seul. Console 26" "XL-100" de "RCA". Modèle GER630	Spécial	599.99
1 seul. Console 26" "RCA". Avec télécommande. Modèle GER930	Spécial	969.99
1 seul. Console 26" "RCA". Modèle GER708	Spécial	729.99
1 seul. Console 26" "RCA". Modèle GER730	Spécial	739.99
1 seul. Portatif 20" "XL-100" de "RCA". Modèle FER441B	Spécial	439.99
2 seul. Portatif 20" "XL-100" de "RCA". Avec télécommande. Modèle FER468	Spécial	519.99
1 seul. Portatif 20" "RCA". Modèle FD500	Spécial	539.99
1 seul. Portatif 20" "XL-100" de "RCA". Modèle FER430	Spécial	439.99
1 seul. Portatif 20" "XL-100" de "RCA". Modèle FER450	Spécial	479.99
1 seul. Portatif 20" "RCA". Modèle FER485	Spécial	569.99
1 seul. Portatif 14" "RCA". Modèle EER330	Spécial	349.99
24 seul. Portatif 20" "Electrohome". "Forum". Dans carton d'emballage	Spécial	629.00
25 seul. Portatif 20" "Electrohome". "Hillcrest". Dans carton d'emballage	Spécial	539.00
12 seul. Console 26" "Electrohome". "Yorkdale". Dans carton d'emballage	Spécial	749.00
12 seul. Console 26" "Electrohome". "Gatineau". Dans carton d'emballage	Spécial	849.00
12 seul. Console 26" "Electrohome". "Richmond". Dans carton d'emballage	Spécial	829.00
10 seul. Portatif 14" "RCA". Modèle EER313. Dans carton d'emballage	Spécial	365.00
2 seul. Portatif 20" "Toshiba". Modèle CA955. Dans carton d'emballage	Spécial	799.99
1 seul. Portatif 20" "Electrohome". "Hudson". Dans carton d'emballage	Spécial	539.99

TÉLÉVISEURS NOIR/BLANC

	Prix orig. Simpsons	
1 seul. Portatif 20" "Panasonic". Modèle TR579	239.99	169.99
1 seul. Portatif 12" "Zenith". Modèle M121A	128.00	85.00
1 seul. Portatif 12" "Zenith". Modèle M121Y	128.00	85.00
1 seul. Portatif 12" "Electrohome". "Galaxy"	88.00	64.99
2 seul. Portatif 12" "Philco". Modèle B458	99.99	64.99
1 seul. Portatif 14" "Sanyo". Modèle 41T40	129.99	88.00

RADIOS

200 seul. Radios portatives et radios de table de marques connues. Modèles d'étalage et de démonstration.

Prix orig. Simpsons 29.99 à 99.99 **21.99 à 74.99**

STÉRÉOS MODULAIRES

75 seul. Modèles d'étalage et de démonstration. Marques connues.

Prix orig. Simpsons 199.99 à 599.99 **139.99 à 429.99**

STÉRÉOS GENRE CONSOLE

6 seul. Consoles "Electrohome", "Madison". Dans carton d'emballage du manufacturier.

Spécial **$375**

Rayon 395, entrepôt seulement

MEUBLES POUR VIVOIR

1 seul. Canapé-lit "Bauhaus". Matelas à ressorts. Coussins amovibles. Traversins. Recouvrement ton beige/rouille **349.98**

5 seul. Canapé et fauteuil de "Bedford". Dossier capitonné, coussinage mousse, volant. Recouvrement motif floral bleu **399.98**

3 seul. Canapé et fauteuil "Bedford". Coussins mousse. Recouvrement tweed brun/beige **359.98**

1 seul. Canapé et fauteuil de "Sklar". Style contemporain. Coussinage mousse. Recouvrement velours rouge vin **750.00**

1 seul. Causeuse "Bauhaus". Coussins amovibles, coussinage mousse, volant. Recouvrement motif floral sur fond marine. **Tel quel** **249.99**

1 seul. Causeuse "Citation". Coussins amovibles, coussinage mousse. Volant. Recouvrement motif floral sur fond beige. **Tel quel** **199.99**

7 seul. Canapé et fauteuil de "Vantage". Dossier à coussins amovibles, coussinage mousse, traversins, volant. 2 à recouvrement velours ton bleu, 2 à recouvrement velours ton vert, 3 à recouvrement velours ton rouille **559.98**

1 seul. Canapé-lit de "Sealy". Style colonial. Coussins mousse. Recouvrement motif floral brun/rouille **399.98**

16 seul. Ens. modulaire 2 pces de "Vantage". Coussinage mousse. Recouvrement aspect velours ton beige **409.98**

7 seul. Canapé et fauteuil de "House of Braemore". Dossier à coussins semi-tenants. Coussins mousse, petites oreilles. 3 à recouvrement motif floral bleu, 2 à recouvrement brun beige, 1 à recouvrement velours brun, 1 à recouvrement velours motif floral rouille **499.98**

4 seul. Canapé et fauteuil de "House of Braemore". Dossier à coussins semi-tenants, coussinage mousse, volant. 1 à recouvrement velours beige, 1 à recouvrement velours rouille, 1 à recouvrement velours vert, 1 à recouvrement velours imprimé rouille **559.98**

7 seul. Canapé et fauteuil de "House of Braemore". Dossier à coussins amovibles. Coussinage mousse, traversins. 4 à recouvrement tweed beige/brun, 2 à recouvrement motif imprimé sur fond marine, 1 à recouvrement velours beige **669.98**

4 seul. Canapé et fauteuil de "Citation". Dossier à coussins semi-tenants, coussinage mousse. Recouvrements et coloris divers **559.96**

2 seul. Canapé et fauteuil de "House of Braemore". Style contemporain. Dossier à coussins capitonnés, coussinage mousse. Recouvrement aspect velours ton gris perle **569.98**

4 seul. Canapé et fauteuil de "Vantage". Style colonial. Appuis-bras coussinés. Recouvrement motif floral rouille/brun **569.98**

1 seul. Canapé et fauteuil de "Bedford". Coussinage mousse. Volant. Recouvrement motif floral or/brun **349.98**

1 seul. Canapé et fauteuil de "Bedford". Dossier fantaisie avec boutons. Recouvrement à rayures rouille sur fond gris **419.98**

1 seul. Canapé et fauteuil de "Bedford". Dossier à coussins amovibles, coussinage mousse, traversins latéraux. Recouvrement motif floral rouille/brun sur fond beige **359.98**

1 seul. Canapé et fauteuil de "Sklar". Dossier à coussins semi-tenants, coussinage mousse. Recouvrement aspect velours au motif floral brun/rouille **659.98**

1 seul. Canapé-lit de "Bedford". Matelas à ressorts, coussinage mousse. Recouvrement motif imprimé ton or **309.98**

TABLES D'APPOINT ET UNITÉS MURALES

Vaste sélection de tables et d'unités murales de divers manufacturiers. La plupart de genre unique, fins-de-séries et modèles d'étalage. Styles et prix variés. Tous vendus tel quel.

PRIX RÉDUITS POUR SOLDE RAPIDE.

MEUBLES EN TECK

Meubles d'appoint en teck pour chambre à coucher, salle à dîner. Sélection d'articles de divers manufacturiers. La plupart de genre unique. Tous vendus tel quel.

39.98 à 1450.00

ENS. DÎNETTES À CADRE CHROMÉ

1 seul. Ens. 5 pces. Table au fini orme vieilli, 4 chaises à recouvrement tan pedro **249.98**

1 seul. Ens. 7 pces. Table au fini pacanier, 6 chaises à recouvrement "Judy palomino" **429.98**

1 seul. Ens. 5 pces. Table au fini cyprès noir, 4 chaises à recouvrement ton noisette "Stanford" **249.98**

1 seul. Ens. 5 pces. Table genre étal de boucher fini orme, 4 chaises à recouvrement ton or "Montana" **249.98**

1 seul. Ens. 5 pces. Table au fini chêne sylvestre, 4 chaises à recouvrement pelucheux ton noisette **429.98**

2 seul. Ens. 5 pces. Table au fini escabana, 4 chaises à recouvrement ton selle antique **249.98**

ENS. DÎNETTES

2 seul. Ens. 3 pces. Table à dessus en verre, 2 chaises à recouvrement ton sable **149.98**

1 seul. Ens. 5 pces. Table genre étal de boucher, 4 chaises à recouvrement "Judy palomino" **199.98**

1 seul. Ens. 5 pces. Table au fini hêtre, 4 chaises à recouvrement ton brun **239.98**

1 seul. Ens. 5 pces. Table à dessus en verre, 4 chaises à recouvrement en tissu côtelé brun sable **229.98**

1 seul. Ens. 3 pces. Table genre étal de boucher, 2 chaises à recouvrement ton sable **199.98**

MEUBLES POUR CHAMBRE À COUCHER

	Prix orig. Simpsons	
1 seul. Ens. 5 pces "South Shore" pour chambre à coucher. Commode triple, miroir, chiffonnier 5 tiroirs, chevet 54"/60" et une table de nuit. Fini ton érable.	Spécial	439.98
1 seul. Ens. 3 pces "Baronet" pour chambre à coucher. Commode triple avec miroir, chiffonnier 5 tiroirs, chevet 60". Style provincial français.	969.98	819.98
1 seul. Ens. 4 pces "Goldcrest" pour chambre à coucher. Commode triple, 2 miroir, chiffonnier avec porte, chevet 60", une table de nuit. Style contemporain.	924.98	779.98
1 seul. Ens. 3 pces pour chambre à coucher. Commode triple, miroir 3 sections, chiffonnier, chevet 60". Style champêtre français. Erable massif fini cerisier.	1419.98	1199.98
1 seul. Ens. 5 pces pour chambre à coucher. Commode triple, miroir vertical, chiffonnier, chevet 54"/60", 2 tables de nuit. Style traditionnel. Placages de pacanier.	1929.98	1639.98

MEUBLES DE STYLE COLONIAL

1 seul. Ens. 7 pces "Yu-Go" pour salle à dîner. Table rectangulaire à 2 rallonges, 4 chaises, bahut et vaisselier. Fini érable.	919.96	639.98
1 seul. Ens. 8 pces "Nadeau et Nadeau" pour salle à dîner. Table ovale, 2 rallonges, bahut, 4 chaises, 2 fauteuils. Fini érable.	1019.98	659.98
1 seul. Ens. dînette 5 pces "Yu-Go". Table retangulaire avec 2 rallonges, 4 chaises. Fini érable.	Spécial	389.98
1 seul. Canapé, fauteuil et repose-pieds "House of Braemore". Bois apparent fini pin, recouvrement motif écossais ton beige.	1349.98	1049.98
3 seul. Causeuse et fauteuil assorti. Bois apparent fini chêne. Recouvrement motif écossais tons multiples de rouille.	Spécial	529.98
6 seul. Canapé et fauteuil "House of Braemore". Dossier à coussins semi-tenants. Coussinage mousse. Volant. Recouvrements variés.	Spécial	549.98
1 seul. Ens. 7 pces "Roxton" pour salle à dîner. Table à 1 rallonge, 4 chaises, bahut, vaisselier. Fini érable.	1468.00	1199.98

MEUBLES POUR SALLE À DÎNER

1 seul. Ens. 7 pces "Le Baron" de "Knechtel" pour salle à dîner. Table ovale, 2 rallonges, bahut et vaisselier, 3 chaises, 1 fauteuil. Fini cerisier.	3137.00	2509.98
1 seul. Ens. 7 pces "Kaufman" pour salle à dîner. Table, 2 rallonges, bahut, vaisselier, 4 chaises. Style traditionnel.	2670.00	1999.98
1 seul. Ens. 6 pces "House of Braemore" pour salle à dîner. Table rectangulaire, 2 rallonges, 4 chaises, vaisselier. Style contemporain. Fini noyer.	1853.00	1489.98
1 seul. Ens. 7 pces "Bogdon & Gross" pour salle à dîner. Table à panneau abattant, 2 rallonges, bahut et vaisselier, 4 chaises. Fini noyer.	1709.98	1239.98
2 seul. Table "Bogdon & Gross" à panneau abattant. 1 fini noyer. 1 fini acajou.	Spécial	219.98
1 seul. Ens. 7 pces 'Knechtel" pour salle à dîner. Table ovale, 2 rallonges, bahut et vaisselier, 3 chaises, 1 fauteuil. Fini cerisier	3149.98	2199.98

Rayon 401, entrepôt seulement

TAPIS ET MOQUETTE

Tapis ronds avec frange. **49.98**

Moquette. Fins-de-rouleaux

Rabais 25% à 50%

Coupons de moquette.

Rabais 30% à 50%

Tapis tressés. 9' X 12'.

Prix ord. Simpsons 129.98 **$30**

Paillassons. **Rabais 25%**

Rayon 376, entrepôt seulement

MATELAS ET SOMMIERS-TAPISSIER

Vaste sélection de matelas et sommiers-tapissier de marques réputées. Quelques-uns légèrement défraichis, mais tous neufs. Formats 39" à 60", mais non disponibles dans toutes les gammes de prix. Quelques ensembles continental dans le groupe. Prix réduits pour solde rapide.

69.98 à 399.98

Rayon 401, entrepôt seulement

APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

Modèles d'étalage et de démonstration. Tous en parfaite condition de fonctionnement.

	Prix orig. Simpsons	
17 seul. Lave-vaisselle	399.95 à 549.95	339.95 à 469.95
70 seul. Réfrigérateur	289.95 à 1019.95	199.95 à 829.95
26 seul. Cuisinère	449.95 à 989.95	339.95 à 849.95
14 seul. Congélateur	319.95 à 439.95	264.95 à 374.95
36 seul. Machine à laver	329.95 à 579.95	189.95 à 494.95
22 seul. Séchoir	309.95 à 389.95	264.95 à 334.95

Rayon 430, entrepôt seulement

ASPIRATEURS

	Prix orig. Simpsons	
1 seul. "Hoover Portapower". Modèle 1017	99.99	69.99
1 seul. Manuel "Hoover". Modèle 1029	129.99	74.99
1 seul. Vertical "Hoover". Modèle 4169	134.99	69.99
4 seul. "Concept I" de "Hoover". Modèle 4203	234.99	179.99
1 seul. Lave-tapis "Hoover". Modèle 5488	89.99	49.99
1 seul. Traîneau "Hoover". Modèle 3125	229.99	169.99
1 seul. Vertical "Beaumark". Modèle 9100	99.99	69.99
1 seul. Vertical "Beaumark". Modèle 9200	149.99	74.99
2 seul. Balai "Beaumark". Modèle 9020	69.99	49.99
5 seul. Vertical "Eureka". Modèle 5060	339.99	159.99

Plusieurs autres non mentionnés.

Rayon 371, entrepôt seulement

ARTICLES MÉNAGERS

Sélection d'articles ménagers tel que batteries de cuisine, petits appareils électriques neufs et remis à neuf, barbecues et ventilateurs. A prix réduits pour solde rapide.

Rayon 426, entrepôt seulement.

LINGE DE MAISON

Sélection de draps, douillettes, couvre-lits, serviettes et nappes. Formats, tissus et coloris divers. A prix réduits pour solde rapide.

Rayon 351, entrepôt seulement

TENTURES, STORES, COUVRE-LITS

Rabais 30% à 50%

Variété de couvre-lits, rideaux, tentures, coussins, poufs, repose-pieds, stores ordinaires, stores vénitiens et romains.

Rayon 385, entrepôt seulement.

SERVICES À DÎNER ET ACCESSOIRES

Services à dîner pour 4 ou 8 personnes. Tasses, soucoupes, assiettes, accessoires de service, couteaux, fourchettes, cuillers etc. A prix réduits pour solde rapide.

Rayon 228/445, entrepôt seulement.

MIROIRS ET TABLEAUX

Variété de modèles, fins-de-séries. Offerts à prix réduits pour solde rapide.

Rayon 451, entrepôt seulement.

CAMÉRAS ET MACHINES À ÉCRIRE

Modèles d'étalage et de démonstration. Machines à écrire, projecteurs et caméras. Offerts à prix réduits pour solde rapide.

Rayons 203/210, entrepôt seulement

ARTICLES DE SPORT

15 pai. seul. Chaussures de ski alpin. **19.99** paire

Sacs de couchage. ½ prix.

Prix ord. Simpsons 26.98 **13.49**

Variété de tentes. ½ prix.

Variété de skis et chaussures de ski de fond, bicyclettes et bicyclettes-exerciseurs. Offerts à prix réduits pour solde rapide.

Rayon 469, entrepôt seulement.

ARTICLES DE QUINCAILLERIE

Outils motorisés et d'établi remis à neuf

16.99 à 349.99

Tondeuses électriques et à essence remises à neuf. Garantie incluse.

99.99 à 199.99

Tronçonneuses électriques ou à essence remises à neuf.

59.99 à 179.99

Remises. Formats divers. Rabais 25%

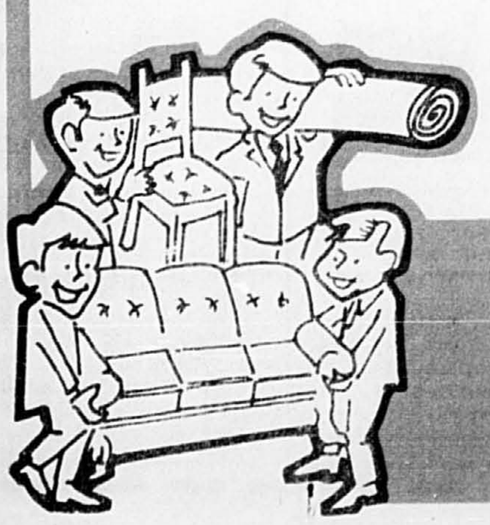
Peinture latex fini mat ou semi-lustre.

Coloris divers (pas de blanc).

Prix ord. Simpsons 17.99 à 19.99 gal. **9.99**

Rayon 690, entrepôt seulement.

Un jour seulement, samedi le 7 février, à l'entrepôt Simpsons, 110 sud, Montée-de-Liesse. Plusieurs autres articles offerts à prix réduits.



Cartes Acceptées

Simpsons MD